



# Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

## Première Commission

**16<sup>e</sup>** séance plénière

Judi 19 octobre 2023, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Paulauskas . . . . . (Lituanie)

La séance est ouverte à 10 heures.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément au programme de travail, la Commission entendra d'abord un exposé par vidéo de M. Hellmut Lagos, du Chili, Président du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable. Ensuite, la Commission poursuivra sa discussion thématique sous le groupe de questions « Autres armes de destruction massive » et entamera sa discussion sous le groupe de questions « Espace extra-atmosphérique (aspects du désarmement) ».

*Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de conférence.*

### Points 90 à 106 de l'ordre du jour (*suite*)

#### Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant poursuivre son débat thématique sur le groupe de questions « Autres armes de destruction massive ». Avant de donner la parole aux délégations, je voudrais les encourager à respecter le temps de parole qui leur est imparti.

**M. Tun** (Myanmar) (*parle en anglais*) : Le Myanmar s'associe aux déclarations qui ont été prononcées au

nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/77/PV.14).

Outre les défis liés aux menaces militaires et le risque persistant des armes nucléaires, la communauté internationale ne doit pas sous-estimer les menaces potentielles apocalyptiques posées par les armes de destruction massive (ADM). Les armes chimiques et biologiques, mais aussi d'autres armes non nucléaires, représentent désormais des menaces existentielles pour l'architecture de sécurité internationale contemporaine. Rien ne saurait justifier l'emploi d'armes de destruction massive, y compris à des fins de représailles. Les normes contre l'emploi des ADM sont solides, mais la probabilité que ces armes tombent entre les mains de terroristes et d'acteurs malveillants est un problème de taille auquel nous devons tous nous attaquer. L'inexistence de toutes les formes d'armes de destruction massive est la meilleure défense contre leur emploi ou la menace de leur emploi.

Nous saluons le travail accompli par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), notamment sa dernière réalisation, à savoir la destruction de tous les stocks d'armes chimiques déclarés, malgré les nombreux défis auxquels elle a été confrontée ces dernières années. Bien qu'il s'agisse d'une réalisation très importante et pour laquelle l'OIAC a dû déployer des efforts considérables, nous devons garder à l'esprit que les menaces liées aux armes chimiques existent toujours. Il est regrettable qu'il n'ait pas été possible

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 ([verbatimrecords@un.org](mailto:verbatimrecords@un.org)). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



de dégager un consensus sur l'adoption d'un document final aux quatrième et cinquième sessions de la Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Dans le même temps, nous nous faisons l'écho de l'appel à la promotion de la coopération et de l'assistance internationales pour l'utilisation de produits chimiques qui ne sont pas interdits par la CIAC.

Nous prenons note avec satisfaction des résultats de la neuvième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes biologiques, qui a décidé de créer un nouveau groupe de travail chargé de formuler des recommandations visant à renforcer la Convention. Nous pensons qu'il s'agit d'une étape importante pour combler les lacunes actuelles du traité, notamment en ce qui concerne les mécanismes de vérification qui sont indispensables, au moyen d'un protocole additionnel juridiquement contraignant. Nous soulignons également la nécessité de contrôler les exportations des articles à double usage pour éviter qu'un large éventail de produits et de technologies ne soient utilisés pour la mise au point d'armes de destruction massive. La communauté internationale doit également étudier de très près les technologies émergentes susceptibles de faciliter la mise au point des ADM actuelles ou d'ouvrir la voie à la fabrication de nouveaux types d'ADM.

En ce qui concerne mon pays, le Myanmar, je voudrais rappeler qu'en raison du programme d'armes chimiques qui avait été mis en place par l'armée, le Myanmar n'a pas respecté les dispositions de la CIAC. Une installation militaire située près de la ville de Tonbo, dans la région de Bago, a fabriqué de la moutarde au soufre dans les années 1980. Ce programme était strictement tenu secret par l'armée. Le Gouvernement civil élu du Myanmar ne l'a appris qu'il y a quelques années, mais tous les efforts déployés pour résoudre ce problème de non-respect de la Convention ont été sapés par l'armée, qui a perpétré un coup d'État illégal en février 2021. Compte tenu de son passé et des brutalités qu'elle commet actuellement, notamment des meurtres barbares perpétrés contre la population du Myanmar, il est essentiel que le monde reconnaisse que l'armée est tout à fait capable de représenter une menace grave pour la population. J'invite également la communauté internationale à suivre de très près les tentatives de la junte d'acquiescer des biens à double usage et à ne fournir aucun type d'armes à cette junte militaire inhumaine afin de sauver la vie des populations du Myanmar.

**M<sup>me</sup> Quintero Correa** (Colombie) (*parle en espagnol*) : La Colombie prône l'élimination totale et l'interdiction de toutes les armes de destruction massive. Nous condamnons l'emploi d'armes chimiques par qui que soit, où que ce soit et quelles que soient les circonstances.

La Colombie, qui est l'un des membres actuels du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), salue l'étape importante franchie cette année par l'organisation, à savoir la destruction de tous les stocks chimiques déclarés. Il s'agit d'une réalisation majeure pour l'organisation et pour la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques. Nous demandons que dans le cadre du processus actuel de transition de l'OIAC, après cette réalisation importante, les questions liées à l'assistance et à la coopération internationale se voient accorder plus d'importance et de pertinence. À cet égard, nous prenons acte des efforts déployés par le Secrétariat technique pour renforcer les capacités des États parties en matière d'application à l'échelle nationale et de protection contre les armes chimiques.

La Colombie regrette que, malgré de nombreux efforts avant et pendant la Conférence d'examen des États parties à la Convention, en mai, il n'ait pas été possible d'adopter un rapport final. Nous espérons que l'effort collectif consenti au cours du processus aidera à atteindre les objectifs de la Convention. Nous encourageons les États parties à tirer parti de l'élan insufflé durant ces discussions pour asseoir les espaces et procédures qui permettront d'obtenir des résultats probants sur des questions importantes pour le renforcement de la Convention et de l'organisation. Nous pensons qu'il faut renouveler l'engagement politique à forger des consensus en amont de la prochaine conférence d'examen. Par ailleurs, la Colombie, qui est membre du Conseil exécutif, continuera d'œuvrer pour que la représentation géographique et l'égalité des sexes soient renforcées, non seulement au Secrétariat technique, mais dans les activités et programmes de l'organisation.

La Colombie reconnaît l'importance historique, pour le régime de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive, de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, car elle est le premier traité multilatéral à interdire une catégorie complète d'armes de destruction massive. Nous préconisons son universalisation et soulignons l'importance de sa mise en œuvre effective.

Nous nous félicitons du consensus obtenu à la neuvième Conférence d'examen de la Convention, qui a eu lieu du 28 novembre au 16 décembre 2022. Nous apprécions l'exposé présenté par l'Ambassadeur Leonardo Bencini, Président de la Conférence, au début du présent débat thématique (voir A/C.1/78/PV.14) et soulignons les enseignements tirés de ce processus. Nous saluons la décision de créer le groupe de travail sur le renforcement de la Convention, chargé d'examiner et d'élaborer

des mesures concrètes, y compris d'éventuelles mesures juridiquement contraignantes, visant à renforcer l'application de la Convention sous tous ses aspects, ainsi que de formuler des recommandations à ce sujet. Nous appelons à participer activement à ce groupe.

Afin de renforcer son application nationale de la Convention, la Colombie participe depuis 2021 au projet visant à appuyer le renforcement de la biosécurité et de la sûreté biologique en Amérique latine, conformément à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Ce projet est exécuté par le Comité interaméricain contre le terrorisme, de l'Organisation des États américains, et il a contribué à accroître les capacités nationales de mise en œuvre des mesures pertinentes.

Nous réaffirmons la nécessité d'œuvrer à la sauvegarde des instruments juridiques portant sur le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive, ainsi qu'à leur vérification stricte et au renforcement des régimes établis. Ils représentent des réalisations sur lesquelles il convient de s'appuyer pour parvenir à l'élimination totale et à la proscription de ces armes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

**M. Hong Li** (Organisation pour l'interdiction des armes chimiques) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant la Première Commission au nom du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

La Convention sur les armes chimiques (CIAC) a interdit de manière complète et rigoureuse toute une catégorie d'armes de destruction massive, l'OIAC étant l'organisation multilatérale chargée de superviser son application. Depuis 26 ans, l'OIAC a vérifié la destruction irréversible de stocks représentant plus de 72 000 tonnes d'armes chimiques déclarées par huit États parties. Le 7 juillet, la destruction de la dernière munition chimique déclarée a été accomplie et confirmée. C'est une réussite historique du multilatéralisme. Nous remercions une génération entière de diplomates et d'experts de leur travail dédié et de leur persévérance.

Dans le même temps, l'OIAC contrôle environ 5 000 sites et installations de l'industrie chimique dans plus de 80 pays, en appliquant des mesures de vérification rigoureuses. L'OIAC propose également un large éventail d'activités pour lutter contre les alertes chimiques, ainsi que pour promouvoir les utilisations pacifiques de la chimie. Forte de ce bilan solide, l'OIAC contribue à la rédaction d'un chapitre exceptionnel du désarmement multilatéral.

Nous ne devons toutefois pas nous reposer sur nos lauriers face aux difficultés tant existantes qu'émergentes. Quatre États n'ont toujours pas rejoint la Convention. L'emploi d'armes chimiques a été confirmé à plusieurs reprises ces 10 dernières années. Nous sommes saisis du dossier des armes chimiques syriennes depuis 10 ans. Nombre de ses aspects n'ont toujours pas été éclaircis ou identifiés. Les technologies émergentes et les progrès de la biochimie, qui ouvrent des perspectives favorable au bien-être de l'humanité, recèlent aussi des risques pour la sécurité. La prévention du terrorisme chimique est devenue une priorité pour l'OIAC.

Pour relever ces défis, l'OIAC s'est lancée dans un vaste processus d'adaptation. Le nouveau Centre pour la chimie et la technologie, inauguré en mai, a créé une plateforme mondiale sans exclusive pour permettre le partage des connaissances, la collaboration scientifique et le renforcement des capacités, et permettra à l'OIAC de rester adaptée à son objectif. La cinquième session de la Conférence d'examen des États parties à la CIAC, en mai, a consolidé le socle sur lequel reposent les futurs travaux de l'OIAC dans de nombreux domaines importants. L'ère de l'après-destruction vient de commencer. La communauté internationale a reconnu les réalisations de l'OIAC ces 25 dernières années lorsque l'organisation s'est vu décerner le prix Nobel de la paix il y a 10 ans.

À l'avenir, prévenir la réapparition des armes chimiques sera un processus permanent exigeant des efforts multilatéraux constants et un appui mondial. En cette époque où le paysage de la sécurité internationale est complexe et où le multilatéralisme lui-même est sous pression, nous devons à la communauté internationale, aux victimes des armes chimiques et aux générations futures d'honorer cet engagement. C'est précisément notre mission à l'OIAC, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationale, de concert avec l'ONU.

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Commission vient d'entendre le dernier orateur au titre du groupe de questions « Autres armes de destruction massive ».

Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à cinq minutes pour la première intervention et à trois minutes pour la seconde.

**M. Turner** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Il y a, d'un côté, les faits et, de l'autre, la désinformation. Je prends la parole, comme ma délégation l'a fait à plusieurs reprises dans cette enceinte, pour remettre les pendules à l'heure après les commentaires trompeurs de la Fédération de Russie.

L'emploi d'armes biologiques et chimiques est une question trop sérieuse pour être abandonnée à la fiction. Les activités pacifiques de coopération et d'assistance internationales ne doivent pas être dénigrées ou discréditées, mais au contraire, promues et renforcées. Les campagnes de désinformation portent atteinte au travail des instances internationales tels que le Conseil de sécurité et la Convention sur les armes biologiques (CIAB), et elles ont également un effet délétère sur ces activités cruciales.

Le fait est que les États-Unis respectent pleinement leurs obligations au titre de la Convention sur les armes biologiques et qu'ils ne mettent pas au point ni ne détiennent de telles armes, en Ukraine ou ailleurs. Toutes les activités de nature biologique menées par les États-Unis le sont à des fins pacifiques et dans le plein respect de nos obligations au titre de la CIAB. Il s'agit notamment des activités de coopération et d'assistance que la Russie s'emploie à discréditer. Je me dois de souligner que la Russie elle-même a bénéficié de ces programmes pendant plus de 20 ans.

Le fait est que les laboratoires et installations décriés sont des composantes primordiales des réseaux sanitaires, agricoles et scientifiques de l'Ukraine et de l'Europe. Les installations et les laboratoires de santé publique en Ukraine et dans le monde entier, y compris en Russie, étudient couramment des virus et des bactéries afin d'être mieux à même de détecter et de diagnostiquer rapidement les maladies et, en conséquence, de contenir et de prévenir les épidémies et les pandémies.

Dans les années 90, les États-Unis ont créé le Programme de réduction de la menace biologique, qui fait partie du Programme de réduction concertée des menaces du Département de la défense, afin de répondre aux risques laissés par le programme d'armes biologiques de l'Union soviétique. Ce programme, toujours opérationnel en Ukraine, est le même dont la Russie a bénéficié jusqu'en 2014, date à laquelle elle a unilatéralement mis fin à cette coopération avec les États-Unis et envahi l'Ukraine. Tous les efforts déployés dans le cadre du Programme de réduction concertée des menaces du Département de la défense sont conformes aux obligations des États-Unis au titre de la Convention sur les armes biologiques et mettent en évidence l'action menée par notre pays pour promouvoir la transparence et un échange aussi large que possible d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques à des fins pacifiques, comme le prévoit l'article X de la Convention sur les armes biologiques.

Les États-Unis établissent des partenariats ouverts et transparents avec leurs homologues étrangers afin de renforcer leur capacité de détecter les épidémies de

maladies infectieuses, de s'y préparer et d'y répondre, et de les aider à protéger la santé humaine et animale dans leur pays. Lors de la réunion consultative officielle au titre de l'article V de la Convention sur les armes biologiques, qui s'est tenue en septembre à Genève, les pays ont à une très grande majorité affirmé sans équivoque que les allégations de la Russie contre les États-Unis et l'Ukraine n'étaient pas crédibles. Nous avons également dit très clairement que nous considérons que les processus prévus par les articles V et VI de la Convention sur les armes biologiques avaient été menés à bien et étaient clos. Si une délégation souhaite obtenir davantage d'informations sur ces questions, ma délégation a fait circuler un code QR qui renvoie aux faits et chiffres complets sur toutes ces questions et qui a été traduit dans toutes les langues de l'ONU.

**M. Vorontsov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes contraints de prendre la parole pour exercer notre droit de réponse afin de réagir à la déclaration faite par le représentant des États-Unis.

Tout d'abord, nous rejetons toute tentative d'accuser la Fédération de Russie de mettre au point des armes biologiques. Nous réaffirmons que la Fédération de Russie mène toutes ses activités dans le domaine biologique en pleine conformité avec ses engagements internationaux et à des fins exclusivement pacifiques.

En ce qui concerne ce qui doit être considéré comme de la désinformation et ce qui ne l'est pas, nous sommes fatigués d'entendre de la part de la délégation des États-Unis, en réponse à nos assertions et questions légitimes concernant les activités biologiques militaires qui sont menées sur le territoire de l'Ukraine avec leur aide en violation de la Convention sur les armes biologiques, la même rengaine selon laquelle il ne s'agit que de mensonges et de désinformation. Nous demandons aux États-Unis d'Amérique et à leurs experts de répondre aux questions précises et légitimes qui ont été posées dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques. Il existe un grand nombre de questions de ce type, dont certaines s'adressent aux États-Unis.

Nous aimerions recevoir une réponse à la question suivante. L'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique a-t-il pour pratique établie d'accorder, après une évaluation par les experts, des brevets pour des inventions directement liées à la livraison et à l'utilisation d'armes biologiques ou à toxines ?

Nous aimerions recevoir une réponse à la question suivante. Quel est le rapport entre l'octroi de brevets pour des inventions dont la description technique implique qu'elles seront utilisées comme vecteurs d'armes biologiques et à toxines et les engagements pris par les États-Unis au titre de l'article IV de la Convention sur les armes biologiques ?

Nous aimerions recevoir une réponse à la question suivante. Les États-Unis considèrent-ils les inventions présentées au titre de ces brevets que nous venons de mentionner comme des vecteurs potentiels d'armes biologiques et à toxines ?

Nous aimerions recevoir une réponse à la question suivante. Qu'est-ce qui a justifié la nécessité de centraliser la collecte des agents pathogènes dangereux isolés sur le territoire de l'Ukraine et de les transférer aux États-Unis conformément à l'article IV de l'Accord de coopération concernant la prévention de la diffusion de technologies, d'agents pathogènes et d'informations susceptibles d'être utilisés pour mettre au point des armes biologiques, conclu en 2005 ?

La question suivante appelle également une réponse. Pourquoi les résultats des travaux menés dans le cadre du programme de réduction de la menace biologique en Ukraine sont-ils désignés classifiés et à diffusion restreinte et comment cette exigence prévue par l'Accord de 2005 contribue-t-elle à garantir la transparence et le renforcement de la confiance dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques ?

Nous aimerions savoir quels sont les indicateurs de santé publique qui se sont améliorés au cours des 10 ou 15 dernières années grâce à l'aide des États-Unis en Ukraine. La situation sanitaire et épidémiologique en Ukraine s'est-elle améliorée grâce à la collaboration avec les États-Unis ? L'incidence des maladies infectieuses a-t-elle diminué ? La couverture vaccinale a-t-elle augmenté, les tests de dépistage des infections sont-ils devenus plus accessibles ? Y a-t-il plus d'épidémiologistes, de microbiologistes et de médecins spécialistes de la santé publique ? De nouveaux tests et vaccins ont-ils été mis au point ? Existe-t-il aujourd'hui une meilleure comptabilisation des maladies infectieuses ?

Ce que nous observons en Ukraine n'a rien à voir avec des activités biologiques pacifiques. La situation en matière de soins de santé ne s'est pas améliorée. Cette situation n'a fait que se détériorer. Comme l'a déclaré un ancien Ministre ukrainien de la santé, le système de soins de santé en Ukraine a été complètement détruit. Qu'il me soit permis de répéter une fois de plus que les activités des États-Unis en Ukraine constituent une violation directe de la Convention sur les armes biologiques, car elles sont liées à la mise au point des composants de ces armes.

**M. Turner** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Très brièvement, je voudrais faire remarquer que le principal indicateur de santé aujourd'hui en Ukraine, c'est l'invasion russe du territoire ukrainien qui se poursuit et qui cause des morts et des souffrances indicibles.

**M. Vorontsov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous rejetons ces déclarations sur les raisons et la genèse de la crise ukrainienne et les accusations liées à l'opération militaire spéciale. Je le répète une fois de plus, le système des soins de santé en Ukraine était détruit et la situation dans ce domaine s'était détériorée bien avant le début de l'opération militaire spéciale en 2022.

La déclaration de cet ancien Ministre ukrainien de la santé que j'ai citée précédemment remonte à 2020. Il parlait de la destruction du système de soins de santé au début des années 2010. Cela s'est fait grâce à la prétendue assistance des États-Unis en matière d'activités biologiques dites pacifique, alors que les États-Unis d'Amérique mettaient en place des ministres de la santé en Ukraine, qui ont complètement détruit ce système.

En ce qui concerne les questions que nous avons soulevées et nos affirmations, je répète une fois de plus qu'il s'agit d'un problème très grave lié à des violations des dispositions de la Convention sur les armes biologiques. Nous attendons des réponses à ces questions. Nous n'avons reçu aucune réponse à ces questions. Elles restent en suspens. Il n'y a pas eu de consensus sur cette question, comme le confirme le document final de la réunion consultative qui s'est tenue l'année dernière. Nous attendons des États-Unis, en tant que dépositaire de la Convention, qu'ils prennent des mesures responsables pour remédier à cette situation. Nous continuerons à soulever des questions légitimes à ce sujet et à les poser aux États-Unis et à l'Ukraine, et nous continuerons à insister pour obtenir des réponses à ces questions afin d'éliminer un irritant de plus à l'ordre du jour de la Convention et d'œuvrer enfin véritablement à son renforcement, auquel les États-Unis s'opposent depuis 2001, en bloquant toute négociation sur un protocole juridiquement contraignant à la Convention, assorti d'un mécanisme de vérification efficace.

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant examiner le groupe de questions « Espace extra-atmosphérique (aspects relatifs au désarmement) ». Nous avons une longue liste d'orateurs et d'oratrices pour ce groupe de questions, et j'en appelle donc à la pleine coopération de toutes les délégations pour qu'elles respectent le temps imparti.

**M. Sirie** (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de m'exprimer au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement des pays non alignés reconnaît l'intérêt commun de toute l'humanité et les droits souverains légitimes et inaliénables de tous les États en matière

d'exploration et d'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques. Il réaffirme son opposition et son rejet de tout acte niant ou violant cet intérêt commun et souligne que la prévention d'une course aux armements dans l'espace permettrait d'écartier un grave danger pour la paix et la sécurité internationales. Il se déclare gravement préoccupé par les menaces que représente pour la paix et la sécurité internationales l'éventuelle militarisation de l'espace ou sa transformation en théâtre de guerre et de conflits armés.

Le Mouvement souligne qu'il importe au plus haut point de respecter strictement les accords actuels de limitation des armements et de désarmement qui se rapportent à l'espace, y compris les accords bilatéraux, ainsi que le régime juridique actuellement applicable aux utilisations de l'espace. Il appelle également à la promotion et au renforcement de la coopération internationale dans l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Il souligne à nouveau qu'il est urgent que la Conférence du désarmement entame au plus vite des négociations de fond sur un instrument juridiquement contraignant et multilatéralement vérifiable sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects.

Le Mouvement rejette la déclaration faite par les États-Unis en 2018 selon laquelle l'espace est un terrain de guerre ou le prochain champ de bataille. Il prend note du projet de traité sur la prévention du placement d'armes dans l'espace, présenté conjointement par la Russie et la Chine à la Conférence du désarmement le 12 février 2008 et mis à jour en 2014. Prenant note des progrès de fond accomplis dans le cadre des débats du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, créé en vertu de la résolution 72/250, comme il est indiqué dans le projet de rapport final de ce groupe, et se disant extrêmement déçu que le membre du groupe qui est un ressortissant des États-Unis ait empêché le consensus sur le projet de rapport final, le Mouvement des pays non alignés note que ce rapport aurait pu constituer une bonne base pour la poursuite des négociations en vue de l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant.

Le Mouvement reste préoccupé par les répercussions négatives de la mise au point et du déploiement de systèmes de défense contre les missiles balistiques et par la menace de militarisation de l'espace, qui ont notamment contribué à l'érosion d'un climat international propice au renforcement de la sécurité internationale. L'abrogation du Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques a fait naître de nouveaux défis à la paix et à la stabilité internationales et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le Mouvement reste très préoccupé par les

problèmes de sécurité que pose le déploiement de systèmes de défense antimissiles stratégiques, susceptible de déclencher une course aux armements et de conduire à la mise au point de systèmes de missiles avancés, ainsi qu'à une augmentation du nombre d'armes nucléaires.

Le Mouvement se félicite de la résolution 77/40, sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et de la résolution 77/42, sur le non-déploiement d'armes dans l'espace en premier, qui réaffirment toutes deux qu'il importe au plus haut point de prévenir une course aux armements dans l'espace et que les États doivent sans plus de retard manifester la volonté de contribuer à la réalisation de cet objectif commun. Il salue également la résolution 77/251, sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, qui réaffirme qu'il est dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales de prévenir une course aux armements dans l'espace.

Le Mouvement souligne que si elles peuvent contribuer en partie à réduire la méfiance et à renforcer la sécurité des opérations spatiales à court terme, les mesures volontaires de transparence et de confiance ne peuvent ni se substituer ni être une condition préalable à un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, y compris l'interdiction de déployer des armes dans l'espace et de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre les objets spatiaux. À cet égard, le Mouvement se félicite de l'adoption des recommandations visant à promouvoir l'application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, conformément à la recommandation figurant dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, à la session de fond de 2023 de la Commission du désarmement.

Le Mouvement demande à tous les États, en particulier aux États dotés de capacités spatiales importantes, de contribuer activement à l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques et à la prévention de la course aux armements dans l'espace, et de s'abstenir d'actes incompatibles avec cet objectif. Il demande instamment aux États de s'abstenir de toute mesure coercitive unilatérale contraire au droit international et susceptible d'entraver ou d'empêcher les activités spatiales menées à des fins pacifiques par les pays en développement, ainsi que l'application intégrale, effective et non discriminatoire des principes et traités régissant le droit international de l'espace. Le Mouvement réaffirme de nouveau la nécessité d'adopter une démarche multilatérale universelle, globale et non discriminatoire face à la question des missiles sous tous ses aspects, négociée au niveau multilatéral au sein de l'ONU. Toute initiative sur

cette question doit prendre en compte les préoccupations de tous les États en matière de sécurité et leur droit naturel à utiliser les technologies spatiales à des fins pacifiques.

**M. Mahmud** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Groupe s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et souhaite formuler les remarques suivantes.

L'espace extra-atmosphérique et les corps célestes doivent continuer à être considérés comme le patrimoine commun de l'humanité et protégés en tant tel, et doivent être utilisés, explorés et exploités à des fins pacifiques au profit et dans l'intérêt de tous les États Membres, quel que soit leur développement social, économique ou scientifique. Le Groupe des États d'Afrique souligne l'importance de la prévention d'une course aux armements dans l'espace au moyen d'un instrument juridiquement contraignant qui complète le cadre juridique international, de manière à permettre l'exploration de l'espace sur un pied d'égalité, sur la base des principes de non-appropriation et d'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, conformément aux cinq traités des Nations Unies régissant les activités spatiales.

Le Groupe se félicite de l'adoption des résolutions 76/22, sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et 76/23, sur le non-déploiement d'armes dans l'espace en premier. Toutes deux réaffirment qu'il importe au plus haut point de prévenir une course aux armements dans l'espace et que les États doivent sans plus de retard manifester la volonté de contribuer à la réalisation de cet objectif commun. Nous saluons également la résolution 73/72, sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, qui réaffirme que la prévention d'une course aux armements dans l'espace est dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans ce contexte, le Groupe souhaite insister sans équivoque sur la nécessité urgente pour notre planète, y compris l'espace extra-atmosphérique, d'être exempté d'armes nucléaires, d'armes de destruction massive et, de fait, de tous les autres types d'armes, car leur présence fait peser une menace existentielle sur la paix mondiale et l'avenir de l'humanité.

Le Groupe des États d'Afrique souligne qu'il importe au plus haut point de respecter strictement les accords actuels de limitation des armements et de désarmement qui se rapportent à l'espace, y compris les accords bilatéraux, ainsi que le régime juridique actuellement applicable aux utilisations de l'espace. Il appelle également à la promotion et au renforcement de la coopération internationale dans l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques.

Il souligne qu'il est urgent que la Conférence du désarmement entame au plus vite des négociations de fond sur un instrument juridiquement contraignant et multilatéralement vérifiable sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects. Il rappelle l'adoption en 2016 de la Politique et de la Stratégie spatiales africaines, qu'il considère comme un cadre politique important pour la mise en place d'un programme spatial africain dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Le Groupe rappelle également la création de l'Agence spatiale africaine et réaffirme que l'immense potentiel des technologies spatiales et de leurs applications doit bénéficier sur un pied d'égalité à tous les États Membres. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique demande à l'ONU de promouvoir un accès égal et non discriminatoire à l'espace pour toutes les nations.

Il souligne également l'importance du cadre juridique international qui permet une exploration de l'espace extra-atmosphérique dans des conditions d'égalité, sur la base des principes de non-appropriation et d'utilisation pacifique, conformément aux cinq traités des Nations Unies régissant les activités spatiales, en particulier le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes. Le Groupe des États d'Afrique maintient que les recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales continuent de représenter une contribution importante à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Les activités spatiales continuent de représenter une contribution importante au maintien de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. La création intentionnelle de débris spatiaux, résultant de la destruction délibérée de systèmes spatiaux, représente une préoccupation majeure pour le Groupe des États d'Afrique en raison de ses conséquences sur l'exploration et l'utilisation futures de l'espace extra-atmosphérique. Par conséquent, la réduction des débris spatiaux et l'interdiction de leur création intentionnelle par la destruction délibérée de systèmes spatiaux doivent figurer parmi les priorités des travaux de l'Organisation des Nations Unies. Les défis liés aux activités spatiales, notamment celui des débris spatiaux, doivent être abordés de manière à ne pas compromettre le développement des capacités spatiales pacifiques des pays en développement.

**M. Muhamad** (Malaisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des États membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

L'ASEAN réaffirme que l'accès à l'espace est un droit inaliénable de tous les États et que son utilisation doit se faire exclusivement à des fins pacifiques et dans l'intérêt collectif de l'humanité. Il est donc impératif que toutes les activités spatiales soient menées dans le respect du droit international et du principe de non-appropriation de l'espace extra-atmosphérique. Nous réaffirmons l'importance vitale de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et de la militarisation de celui-ci. À cet égard, la pleine application de tous les instruments connexes des Nations Unies et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale est essentielle.

L'ASEAN reste gravement préoccupée par les menaces que représente pour la paix et la sécurité internationales l'éventuelle militarisation de l'espace extra-atmosphérique ou sa transformation en théâtre de guerre et de conflit armé. Nous réaffirmons l'urgente nécessité d'entamer des négociations de fond à la Conférence du désarmement sur un instrument juridiquement contraignant et multilatéralement vérifiable relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, y compris l'interdiction de tout déploiement d'armes dans l'espace et de tout recours à la menace ou à l'emploi de la force contre des objets spatiaux.

En vue de garantir l'utilisation et l'exploration pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, l'Assemblée générale doit continuer à jouer un rôle clé en encourageant le dialogue et l'action sur les questions et les défis actuels de ce domaine. L'ASEAN se félicite de la tenue de la session de fond de la Commission du désarmement en avril, qui a abouti à un résultat consensuel relatif aux mesures de transparence et de confiance sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

L'ASEAN regrette qu'en dépit de l'engagement constructif des États Membres, le Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, créé en application de la résolution 76/231, n'ait pas été en mesure d'adopter un document final ou de procédure. Nous pensons que le Groupe de travail à composition non limitée est une plateforme importante pour s'entendre sur la meilleure façon d'agir pour réduire les menaces pesant sur les systèmes spatiaux afin que l'espace demeure un environnement pacifique, sûr, stable et durable, à l'abri d'une course aux armements et de conflits, dans l'intérêt de tous. Le travail réalisé au sein du Groupe de travail à composition non limitée est un excellent point de départ qui vient en complément d'autres efforts relatifs à la sécurité spatiale, y compris les efforts

du nouveau Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, créé en application de la résolution 77/250. Ce Groupe d'experts a pour mission d'examiner les éléments fondamentaux d'un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et, entre autres, le déploiement d'armes dans l'espace, et de formuler des recommandations à ce sujet.

L'ASEAN appelle à un processus ouvert, inclusif, transparent, durable et flexible pour la conduite des discussions sur l'espace extra-atmosphérique. À cet égard, l'ASEAN s'inquiète des propositions visant à établir des processus similaires sur le même sujet, ce qui constituerait un défi, notamment pour les petits États et les États en développement disposant de ressources limitées. L'ASEAN exhorte les États Membres à s'engager dans un dialogue constructif visant à éviter les processus parallèles. Nous soulignons le rôle du Sous-comité sur la technologie et les applications spatiales, un sous-comité du Comité pour la science, la technologie et l'innovation de l'ASEAN, qui sert de plateforme à des fins d'élaboration et de coordination des programmes et des projets de collaboration et de coopération dans les domaines relatifs à l'espace, la science et de la technologie. Nous appuyons également d'autres activités et initiatives qui contribuent à une meilleure compréhension des questions relatives à la sécurité spatiale. À cet égard, le Forum régional de l'ASEAN a apporté sa contribution à notre région en organisant des ateliers sur la sécurité spatiale.

L'ASEAN reconnaît les progrès significatifs réalisés par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et le Bureau des affaires spatiales de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la promotion de la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'espace. L'ASEAN réaffirme en outre la nécessité d'adopter une démarche multilatérale universelle, globale et non discriminatoire face à la question des missiles sous tous ses aspects, négociée au niveau multilatéral au sein de l'Organisation des Nations Unies. Toute initiative sur cette question doit prendre en compte les préoccupations de tous les États en matière de sécurité et leur droit naturel à utiliser les technologies spatiales à des fins pacifiques.

Nous maintenons notre appel en faveur d'une action continue visant à atténuer les effets des débris spatiaux au moyen de forums multilatéraux pertinents, et nous sommes prêts à collaborer avec toutes les parties pour faire avancer ce programme.

Les activités dans l'espace extra-atmosphérique ne doivent pas rester l'apanage d'un petit groupe d'États. Enfin, l'ASEAN plaide en faveur d'une expansion des programmes de renforcement des capacités, en mettant un accent particulier sur les pays en développement, afin que l'espace extra-atmosphérique soit, tant en principe que dans la pratique, un patrimoine commun de l'humanité dont tous les États peuvent profiter.

**M. Alqaisi** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, au nom du Groupe des États arabes, je condamne l'agression israélienne brutale contre la bande de Gaza et les massacres qui ont été et continuent d'être commis par Israël contre le peuple palestinien. Le Groupe des États arabes appelle à un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza, en vue de permettre l'acheminement d'une aide humanitaire et médicale essentielle et de mettre fin aux déplacements forcés de Palestiniens.

En ce qui concerne le débat thématique de ce jour, le Groupe des États arabes se rallie à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Groupe des États arabes juge important que l'espace soit utilisé exclusivement à des fins pacifiques. Nous devons interdire tout type d'armement et de conflit armé dans l'espace extra-atmosphérique. Les conventions internationales en vigueur ont joué un rôle positif dans la promotion de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et la réglementation des activités qui s'y déroulent. Toutefois, ces conventions doivent être actualisées pour intégrer les développements récents, notamment l'annonce par certains pays de leur intention de développer leurs capacités soit pour déployer des armes dans l'espace, soit pour lancer des attaques armées contre des satellites et d'autres biens situés dans l'espace. À cet égard, nous tenons à souligner que les priorités des pays arabes reposent sur les principes suivants.

Premièrement, l'espace est un patrimoine commun de l'humanité. Aussi, toutes les activités dans l'espace extra-atmosphérique doivent être réglementées sous l'égide de l'ONU afin de garantir les principes d'universalité et de consensus international dans ce domaine vital. Par conséquent, il faut un instrument international juridiquement contraignant pour empêcher toute course aux armements dans l'espace.

Deuxièmement, tout effort visant à réglementer les activités spatiales doit viser à préserver les intérêts de tous les États. Ces efforts ne doivent en aucun cas entraver le droit naturel des États d'utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et légitimes qui ne sont pas liées à l'armement.

Troisièmement, le Groupe des États arabes souligne que l'espace extra-atmosphérique doit rester un environnement pacifique et exempt de conflits. Ainsi, l'instrument international juridiquement contraignant souhaité, relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, doit inclure une interdiction de déployer des armes offensives ou défensives dans l'espace et de conduire toute attaque armée contre des objets qui s'y trouvent ou de porter toute atteinte délibérée à ces derniers. Nous devons également interdire le déploiement ou l'essai d'armes ou de technologies dont le seul but est de lancer des attaques armées contre des objets situés dans l'espace extra-atmosphérique. Nous devons définir les mesures et les mécanismes nécessaires pour vérifier le respect de ces obligations dans un cadre multilatéral.

Quatrièmement, nous réaffirmons l'importance de renforcer la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Nous devons inclure les pays en développement parmi ceux qui utilisent et bénéficient des activités et applications spatiales. Sur cette base, le Groupe des États arabes prend note des progrès réalisés dans les discussions de fond du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, lesquels contribueront utilement à toute négociation future sur ce point. Le Groupe des États arabes salue la création du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les éléments fondamentaux d'un instrument international juridiquement contraignant dans ce contexte et de formuler des recommandations à ce sujet, en s'appuyant sur les consultations pertinentes. Le Groupe des États arabes espère que toutes les parties contribueront positivement aux travaux du Groupe d'experts qui commencera ses réunions le mois prochain.

Le Groupe des États arabes prend également note des consultations menées dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, créé en application de la résolution 76/231. Nous prenons également note du projet de rapport final dudit Groupe de travail. Le Groupe des États arabes regrette que le Groupe de travail ne soit pas parvenu à adopter le rapport d'une manière qui tienne compte des préoccupations de toutes les parties.

Pour terminer, le Groupe des États arabes se félicite de l'adoption par consensus, par la Commission du désarmement, des recommandations sur la mise en application de mesures de transparence et de confiance relatives aux

activités spatiales visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre de ces recommandations par tous les États.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

**M<sup>me</sup> Claeys** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. L'Albanie, l'Andorre, la Bosnie-Herzégovine, l'Islande, la Macédoine du Nord, Monaco, le Monténégro, la République de Moldova, Saint-Marin, la Turquie et l'Ukraine s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne et ses États membres œuvrent résolument en faveur de la préservation d'un environnement spatial sûr, sécurisé et viable et de l'utilisation pacifique de l'espace dans des conditions d'équité acceptable pour les générations actuelles et futures. Nous restons fermement déterminés à prévenir une course aux armements dans l'espace, ce qui est essentiel pour renforcer la sécurité et la stabilité internationales et pour préserver la libre exploration et l'utilisation à long terme du milieu spatial à des fins pacifiques. Le droit international, notamment la Charte des Nations Unies, les traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique et le droit international humanitaire, s'applique à l'espace extra-atmosphérique.

Il est primordial d'améliorer la sécurité spatiale aujourd'hui, car tous les États, qu'ils soient ou non des puissances spatiales, dépendent de plus en plus des systèmes et services spatiaux. Il est possible d'atteindre l'objectif de prévention d'une course aux armements dans l'espace au moyen d'une combinaison d'outils juridiquement et politiquement contraignants. Tout en réaffirmant l'importance d'élaborer des normes juridiquement contraignantes dans ce domaine, l'Union européenne et ses États membres estiment qu'une approche fondée sur les comportements est le moyen le plus pragmatique et le plus immédiat de progresser en matière de prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et d'amélioration de la sécurité spatiale. Cette approche complète les outils pertinents de désarmement et de maîtrise des armements et contribue à renforcer davantage le cadre normatif et juridique existant. Les futurs cadres juridiquement contraignants en matière de sécurité spatiale devront être efficaces et vérifiables et couvrir toutes les menaces pertinentes.

L'Union européenne et ses États membres soutiennent pleinement le Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable. L'Union européenne et ses États

membres regrettent vivement que, malgré les efforts inlassables de la présidence et le soutien de l'écrasante majorité des États, le Groupe de travail à composition non limitée n'ait pas été en mesure d'adopter un rapport de fond par consensus sur la question. La réticence de l'un des États Membres à exprimer son accord, ne serait-ce que sur un rapport de procédure, témoigne d'un manque de respect pour le mandat confié au Groupe de travail à composition non limitée par l'Assemblée générale.

Dans le même temps, nous nous félicitons de l'engagement actif manifesté au cours de ce processus, et en particulier des déclarations communes et des initiatives interrégionales. L'Union européenne se félicite également du projet de résolution proposé par le Royaume-Uni visant à créer un nouveau groupe de travail à composition non limitée en vue de procéder à la poursuite des travaux et d'approfondir le concept en temps utile. L'Union européenne réaffirme l'importance d'une approche multipartite, y compris l'engagement avec les organisations internationales, les acteurs commerciaux et les représentants de la société civile, conformément à la pratique établie.

Historiquement, de nombreux instruments juridiquement contraignants relatifs à l'espace extra-atmosphérique et à d'autres domaines se sont inspirés d'engagements antérieurs non juridiquement contraignants et de l'adoption de différentes résolutions dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Nous réaffirmons que l'adoption de normes, de règles et de principes de comportement responsable constitue un moyen viable d'atteindre l'objectif de prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Il s'agit d'un premier pas important vers le maintien de la sécurité spatiale, le renforcement de la coopération internationale, l'amélioration d'un accès équitable à l'espace extra-atmosphérique et le renforcement de la transparence et de la confiance dans la conduite des activités spatiales.

Dans cette optique, nous saluons la publication de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) d'un « lexique sur la sécurité spatiale extra-atmosphérique » lequel soutient cet effort. L'utilité d'une telle approche est démontrée par les engagements nationaux pris par un nombre croissant d'États Membres de ne pas procéder à des essais de missiles antisatellites à ascension directe et à visée destructrice, conformément aux dispositions de la résolution 77/41. Dans ce contexte, j'ai l'honneur de réaffirmer aujourd'hui l'engagement de tous les États membres de l'Union européenne à ne pas procéder à des essais de missiles antisatellites à ascension directe et à visée destructrice. Nous encourageons tous les États à prendre un tel engagement, lequel pourrait contribuer à

instaurer la confiance nécessaire entre les États à l'avenir en vue de l'élaboration d'instruments juridiquement contraignants dans le domaine de la sécurité spatiale, et à contribuer davantage à notre objectif global de prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

La confiance joue un rôle central dans les processus de sécurité. À cet égard, l'Union européenne salue les travaux accomplis par le Groupe de travail II de la Commission du désarmement visant à promouvoir la mise en œuvre concrète de mesures de transparence et de confiance liées à l'espace et l'adoption de ses recommandations par consensus. Les mesures de confiance et de transparence favorisent le développement des normes, des règles et des principes de comportement responsable dans un environnement stratégique favorable. À cet égard, nous soutenons fermement la mise en application des mesures de transparence et de confiance examinées et approuvées par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189), dans le cadre de leur rapport de 2013, et nous accueillons favorablement le nouveau rapport du Secrétaire général sur leur mise en application.

Nous souhaitons souligner qu'afin de garantir la transparence des activités spatiales et des intentions de l'Union européenne dans ce domaine, une communication conjointe de la Commission européenne et du Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, relative à la stratégie spatiale de l'Union européenne pour la sécurité et la défense, a été publiée et rendue publique en mars et sera approuvée par le Conseil de l'Union européenne très prochainement. Elle est également disponible sur le portail de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, consacré à la sécurité spatiale.

En outre, l'échange d'informations sur les programmes de lanceurs spatiaux, y compris la notification préalable des lancements, est déjà une pratique prévue dans le Code de conduite international de la Hague contre la prolifération des missiles balistiques. L'Union européenne et ses États membres encouragent tous les États à souscrire au Code de conduite de La Haye et à appliquer pleinement ses dispositions.

Enfin, en tant que fervents défenseurs du multilatéralisme, avec les Nations Unies en son cœur, nous sommes fermement convaincus qu'il est désormais urgent, dans l'intérêt et au bénéfice de tous les États, de convenir d'une solution globale, commune et multilatérale de gestion de la sécurité spatiale et de renforcer la coordination et la

coopération dans ce domaine. L'Union européenne et ses États membres restent donc fermement résolus à participer activement et de manière constructive aux débats consacrés aux comportements responsables, et ce, en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace.

**M. Vorontsov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie a toujours défendu la préservation de l'espace extra-atmosphérique en tant que domaine réservé aux activités exclusivement pacifiques de tous les États, sur un pied d'égalité. Toutefois, le risque que l'espace se transforme en tremplin pour les actes d'agression et la guerre est récemment devenu bien réel. La politique des États-Unis et d'un certain nombre d'États occidentaux, qui consiste à déployer des armes dans l'espace, à envisager davantage la possibilité de recourir à la force contre des objets spatiaux et à utiliser l'espace extra-atmosphérique pour des opérations militaires, continue de porter atteinte à la paix et à la sécurité internationales.

Nous voudrions attirer l'attention sur une tendance très dangereuse qui s'est dessinée très clairement dans le contexte des événements en Ukraine. Je fais référence au fait que les États-Unis et leurs alliés utilisent des éléments d'infrastructures civiles, y compris commerciales, à des fins militaires dans l'espace extra-atmosphérique. Je tiens à le répéter, pour ceux qui ne comprennent pas : une infrastructure quasi civile pourrait devenir une cible légitime des frappes de représailles.

En raison des agissements irréfléchis des États occidentaux, la viabilité des activités spatiales pacifiques ainsi que de nombreux processus socio-économiques sur Terre, dont dépend le bien-être des populations, principalement dans les pays en développement, sont exposés à des risques que rien ne justifie. À tout le moins, une telle utilisation provocatrice de satellites civils soulève des questions dans le contexte du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, lequel prévoit l'utilisation exclusivement pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Ces actions doivent être fermement condamnées par la communauté internationale.

Dans ce contexte, il est de plus en plus nécessaire de prendre des initiatives visant à préserver l'espace extra-atmosphérique pour l'exploration et l'utilisation à des fins exclusivement pacifiques, à prévenir une course aux armements dans l'espace et à lancer des négociations pertinentes dans le cadre du Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et

les autres corps célestes, comme le prévoient les décisions adoptées lors de la première session extraordinaire consacrée au désarmement en 1978. Des engagements doivent être pris aux niveaux national et international en vue de garantir qu'aucune arme de quelque type que ce soit ne soit déployée dans l'espace extra-atmosphérique, y compris en orbite autour de la Terre et sur les corps célestes, et pour interdire l'usage ou la menace de l'usage de la force contre des objets spatiaux ou à partir de ceux-ci.

Nous nous félicitons de la prochaine reprise des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux, chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, créé conformément à la résolution 77/250. Ce Groupe d'experts a pour mission d'examiner les éléments fondamentaux d'un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et, entre autres, le déploiement d'armes dans l'espace, et de formuler des recommandations à ce sujet. Nous espérons que le Groupe d'experts gouvernementaux parviendra à se mettre d'accord sur un rapport de fond.

Nous accueillons avec satisfaction le résultat des travaux de la Commission du désarmement, qui a réussi à atteindre un consensus cette année en matière de recommandations ayant trait à l'application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La seule mesure de transparence et de confiance efficace pour prévenir le déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique est et reste l'initiative internationale/l'engagement politique de ne pas déployer d'armes dans l'espace extra-atmosphérique en premier. Plus de 30 États participent déjà pleinement à cette approche et leur nombre ne cesse de croître.

Il est également important de veiller à ce que les débats relatifs au mandat du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ne soient pas renvoyés vers d'autres instances. Je souligne que toute tentative visant à renvoyer l'examen de la question de l'élaboration d'un cadre juridique international pour les activités spatiales pacifiques devant une autre instance que cette instance intergouvernementale unique portera atteinte au rôle fondamental du Comité, tel qu'énoncé dans les décisions de l'Assemblée générale.

La Fédération de Russie soumet à l'examen de la Première Commission des projets de résolution sur le non-déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique en premier, sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et sur de

nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nos projets de résolution visent à consolider le débat sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et à développer un programme fédérateur. Nous appelons les États à soutenir ces projets de résolution et à s'en porter coauteurs.

**M<sup>me</sup> Sinaga** (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Nous pensons depuis longtemps que l'espace extra-atmosphérique ne doit être utilisé, exploré et exploité qu'à des fins pacifiques. La notion de fins pacifiques doit englober la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Toute arsenalisation et militarisation de l'espace extra-atmosphérique ira à l'encontre de notre objectif de prévention d'une course aux armements dans l'espace et doit donc faire l'objet de la plus grande attention. Dans ce contexte, il y a trois points que nous souhaitons partager.

Premièrement, nous devons faire face de manière globale aux menaces qui pèsent sur l'espace extra-atmosphérique. Les régimes internationaux existants dans ce domaine ne suffisent pas à empêcher la militarisation et l'arsenalisation de l'espace extra-atmosphérique. Aussi, nous appelons à la négociation et à la conclusion immédiates d'un instrument international juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects au sein de la Conférence du désarmement. Nous pensons qu'un tel instrument devrait contribuer à la prévention des menaces et risques croissants d'armement de l'espace.

Deuxièmement, nous devons veiller à ce que l'espace demeure un environnement pacifique, sûr, stable, sécurisé et viable. L'élaboration de normes, de règles et de comportements responsables pourrait contribuer à la réalisation de cet objectif. Ces normes, règles et comportements responsables devraient servir d'éléments de base en matière de prévention de la course aux armements. L'élaboration de normes, de règles et de principes de comportement responsable ne serait efficace que si elle conduisait également à l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Troisièmement, il importe de renforcer les mesures de transparence et de confiance relatives à l'espace extra-atmosphérique. Ces efforts de renforcement pourraient contribuer à instaurer des relations de confiance, limiter les malentendus et prévenir les conflits. À ce titre, nous saluons l'adoption des recommandations visant à promouvoir l'application des mesures de transparence et de confiance

relatives aux activités spatiales aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, conformément aux recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189), présenté lors de la session de fond de 2023 de la Commission du désarmement. Toutefois, nous restons d'avis qu'aucune mesure visant à renforcer les mesures de transparence et de confiance ne peut remplacer notre objectif d'établir des accords multilatéraux visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Nous devons préserver l'espace extra-atmosphérique et les autres corps célestes qui font partie du patrimoine commun de l'humanité. Il faut éviter toute politisation qui nous empêcherait d'atteindre ces nobles objectifs. Par conséquent, nous demandons instamment à tous les États Membres de travailler ensemble à l'élaboration de tout mécanisme futur adapté, qui contribuera à l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. L'Indonésie est prête à appuyer ce processus.

**M. Liddle** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Depuis ma dernière déclaration sur l'espace (voir A/C.1/76/PV.8), le nombre d'engins spatiaux a augmenté et les débris spatiaux ont continué à s'accumuler, tandis que les menaces pour la paix, la sécurité et la stabilité mondiales se sont multipliées. Chaque année, les risques d'une course aux armements et d'un conflit dans l'espace augmentent et les conséquences potentielles deviennent plus graves et plus étendues à mesure de l'augmentation de notre dépendance collective à l'égard des services spatiaux. La prévention d'une course aux armements et d'un conflit dans l'espace doit donc demeurer une priorité pour la Commission et pour la communauté mondiale.

C'est pourquoi le Royaume-Uni a lancé une nouvelle initiative sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, axée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable. Nous avons proposé cette initiative parce que nous pensons avoir besoin d'une approche différente pour atteindre notre objectif commun de prévention d'une course aux armements dans l'espace, une approche différente qui tienne compte des développements radicaux des technologies et des activités spatiales depuis la mise en place du programme de prévention d'une course aux armements dans l'espace en 1978. Cette approche pourrait répondre aux menaces contemporaines pesant sur les systèmes spatiaux, dues à la fois aux développements technologiques et à l'intensification de la concurrence systémique entre les États.

Notre objectif avec la résolution 76/231 était de créer un processus ouvert à tous les États Membres de l'ONU, reconnaissant que tous les pays sont dépendants des moyens spatiaux et ont donc un intérêt à utiliser notre approche normative, et créer un processus permettant aux États d'apporter des idées nouvelles à la table et de sortir du modèle figé des débats de ces dernières décennies. De nombreux pays partagent notre point de vue. Quarante-deux pays se sont portés co-auteurs de la résolution 76/231 et 150 pays ont voté en sa faveur à l'Assemblée générale. Le Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable a terminé ses travaux le mois dernier. Même si nous sommes déçus que le Groupe de travail à composition non limitée n'ait pas adopté un rapport de consensus, cette déception est tempérée par le fait que ce groupe a donné un nouveau souffle à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous pensons que le Groupe de travail à composition non limitée a réussi au moins à trois égards.

Premièrement, il a amélioré notre interprétation collective de la manière dont le droit international existant s'applique à l'espace extra-atmosphérique et de la nature des menaces spatiales contemporaines. Pour la première fois, tous les États Membres des Nations Unies ont participé à un débat global et holistique sur la sécurité spatiale et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Les présentations et les débats ont clairement montré qu'un large éventail de moyens terrestres et spatiaux peut être utilisé pour menacer les systèmes spatiaux avec des effets destructeurs et non destructeurs très variés. Il est clair pour nous que mettre l'accent sur l'interdiction de déployer des armes dans l'espace, en laissant de côté les problèmes bien connus de définition et de vérification, n'est pas suffisant pour empêcher une course aux armements.

Deuxièmement, le Groupe de travail à composition non limitée a également commencé à illustrer les avantages d'une approche fondée sur les comportements plutôt que sur les capacités. Les capacités spatiales peuvent servir des objectifs à la fois bénéfiques et menaçants, et il est difficile pour les autres pays de confirmer quelle est l'intention première. Dans la pratique, ce sont les modes d'utilisation, observables avec les technologies existantes dans une certaine mesure, qui influenceront sur la perception des menaces et entraîneront une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Par conséquent, le fait de travailler ensemble pour définir et réglementer les comportements pourrait être un moyen productif de faire face aux menaces spatiales et de réduire les facteurs déclencheurs d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Troisièmement, le Groupe de travail à composition non limitée a montré que de nombreux États admettent que les mesures juridiquement contraignantes et les engagements politiques jouent tous deux un rôle précieux et complémentaire et se renforcent mutuellement dans la lutte contre les menaces spatiales. Cela ne va pas à l'encontre de la position de principe de nombreux États selon laquelle les instruments juridiquement contraignants sont l'objectif ultime, car ils font effectivement partie du champ d'application des normes, des règles et des principes de comportement responsable.

Notre expérience dans le cadre des travaux du Groupe de travail à composition non limitée nous a convaincus que les États Membres sont désireux d'explorer plus avant les possibilités offertes par l'approche relative aux comportements responsables. Les États ont proposé un grand nombre d'approches différentes relatives aux nouvelles normes, règles et principes de comportement responsable lors de la session du Groupe de travail à composition non limitée et ces approches méritent d'être discutées et examinées plus en détail. Nous présentons donc un projet de résolution (A/C.1/78/L.15) à cette session de la Première Commission en vue de convoquer un deuxième groupe de travail à composition non limitée pour poursuivre ces travaux. Nous nous félicitons de l'engagement et du soutien continus de toutes les délégations qui ont largement contribué à notre objectif collectif de prévention d'une course aux armements dans l'espace.

**M. Hegazy (Égypte) (*parle en anglais*) :** Permettez-moi tout d'abord d'exprimer nos plus sincères condoléances au peuple palestinien et aux familles des innocents tombés sur le champ de bataille. L'Égypte condamne fermement les opérations prenant pour cibles des civils à Gaza, et réitère ses appels à un cessez-le-feu urgent et inconditionnel. Elle appelle Israël à annuler immédiatement son ordre de déplacement forcé de 1,1 million de civils vers le sud de Gaza et à laisser l'accès sans entrave à l'aide humanitaire en vue d'alléger les souffrances humaines actuelles du peuple palestinien.

L'Égypte s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des États arabes, du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés et souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

Dans un monde où nous assistons à une détérioration des conditions de sécurité, nous pensons qu'il est temps de se concentrer sur le rétablissement de la confiance entre les États et d'éviter de fragmenter les efforts de désarmement, notamment en s'abstenant de mettre en place des processus concurrents ou parallèles. Au contraire, nous

devrions nous intéresser au renforcement des instances existantes et au développement de moyens unificateurs visant à renforcer nos points communs.

Alors que les activités humaines dans l'espace continuent d'évoluer, il devient de plus en plus urgent de protéger l'espace extra-atmosphérique des dangers de la militarisation, compte tenu de l'extrême volatilité de l'environnement spatial. Sans préjudice de l'intérêt que peuvent revêtir à court terme des mesures de transparence et de confiance prises à titre provisoire, il est clair que nous devons nous doter d'un instrument juridiquement contraignant qui compléterait le cadre juridique international en vigueur en prévenant une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects. Un tel instrument juridiquement contraignant doit avoir un champ d'application complet comprenant principalement les interdictions suivantes : premièrement, le déploiement de toute arme, défensive ou offensive, dans l'espace extra-atmosphérique ; deuxièmement, les attaques armées ou toute interférence nuisible intentionnelle contre les satellites ou les biens spatiaux et troisièmement la mise au point, l'essai et le stockage d'armes spécifiquement conçues dans le seul but d'attaquer des biens spatiaux ou d'être déployées ou utilisées comme armes dans l'espace extra-atmosphérique.

Dans ce contexte, l'Égypte rappelle une fois de plus les progrès substantiels réalisés au cours des débats du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans le cadre duquel des débats d'une remarquable profondeur ont touché à tous les aspects juridiques et techniques controversés. Nous attendons avec intérêt la convocation du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, créé en vertu de la résolution 77/250, et qui commencera ses travaux en novembre. Il sera présidé par un expert égyptien et chargé d'examiner les éléments substantiels d'un instrument international juridiquement contraignant relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et de formuler des recommandations à ce sujet. Nous encourageons toutes les délégations à participer de manière constructive à ce processus en vue de réaliser les progrès souhaités.

Par ailleurs, nous saluons l'adoption par consensus en 2023, par la Commission du désarmement, des recommandations sur la mise en application de mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Nous appelons tous les États Membres, surtout ceux qui sont particulièrement avancés dans le domaine spatial, à les mettre en œuvre.

L'Égypte rappelle également les débats menés dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, créé en application de la résolution 76/231. Nous avons participé à ce processus très activement et de manière très constructive, car nous pensons qu'il pourrait permettre de franchir une nouvelle étape vers le maintien d'un espace extra-atmosphérique sûr et sécurisé, ainsi que vers l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant dans ce domaine.

L'Égypte et Sri Lanka ont à nouveau déposé conjointement leur traditionnel projet de résolution d'ensemble annuel intitulé « Prévention d'une course aux armements dans l'espace » (A/C.1/78/L.3). Dans cet esprit, nous saluons l'adoption de ce texte par consensus lors des deux dernières sessions, et nous espérons que les États Membres soutiendront et se porteront co-auteurs de cet important projet de résolution, qui tente de combler les écarts et de créer un terrain d'entente pour progresser davantage dans la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

**M. Pieris** (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, nous vivons dans un monde d'interdépendance dans lequel les technologies, notamment les technologies spatiales et les services qu'elles fournissent, ont une portée et une fiabilité considérables et ne sont pas seulement utilisées par les États qui ont la capacité de naviguer dans l'espace. En conséquence, les conflits dans l'espace ne touchent pas seulement les puissances spatiales, mais l'ensemble des pays du monde, et doivent être évités si nous voulons être tous à l'abri de leurs effets catastrophiques.

Sri Lanka reconnaît le rôle que joue l'espace extra-atmosphérique dans la perpétuation de nos modes de vie moderne. L'utilisation quotidienne de la technologie des satellites fait partie de notre vie, qu'il s'agisse de communication, de navigation, de détermination de la situation météorologique et de changement climatique, ou de tout autre moyen. Par conséquent, la préservation de l'espace extra-atmosphérique, en tant que patrimoine commun de l'humanité, à des fins d'utilisations uniquement pacifiques, revêt une importance capitale non seulement pour les puissances spatiales, mais aussi pour tous les pays. Sri Lanka rejette donc toute doctrine visant à classer l'espace extra-atmosphérique comme un domaine de guerre ou comme le prochain champ de bataille. De telles doctrines militaristes ne se contenteront pas de dresser les puissances spatiales les unes contre les autres, mais renforceront dangereusement la possibilité d'un scénario de fin du monde dont les conséquences catastrophiques nous affecteront tous.

Il est clair aujourd'hui que les régimes juridiques existants doivent être renforcés pour intégrer les progrès des nouvelles technologies. Le régime juridique doit interdire non seulement l'arsenalisation de l'espace extra-atmosphérique ou des corps célestes, mais aussi toutes les armes terrestres ciblant des satellites ou des objets spatiaux. Aujourd'hui, compte tenu de la fragilité de l'environnement sécuritaire et des rivalités toujours croissantes entre les superpuissances, la menace d'une course aux armements dans l'espace et d'une militarisation de celui-ci est une perspective bien réelle. C'est dans l'espoir d'aborder cette question que Sri Lanka et l'Égypte présentent chaque année un projet de résolution relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous avons encore adopté cette démarche cette année. Comme les années précédentes, nous continuons à compter sur le large soutien des membres pour demander à la Conférence du désarmement d'entamer des travaux sur un instrument international juridiquement contraignant.

S'il est vrai que la Conférence du désarmement n'a pas progressé dans ce domaine, les processus parallèles concurrents n'ont pas été force de proposition non plus. Malheureusement, lesdits processus ne servent qu'à compliquer les problèmes et à ajouter à l'incertitude. Si nous soutenons, par principe, tout effort visant à faire avancer le débat au sein d'une instance, nous appelons toutes les parties concernées à veiller à ce que les instances ne fassent pas double emploi et n'imposent pas une charge supplémentaire aux délégations, ce qui pourrait entraîner la mise à l'écart du débat de nombreuses petites délégations.

Nous voudrions saluer l'adoption par consensus des recommandations de la Commission du désarmement, cette année, pour promouvoir la mise en application de mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, telles que contenues dans le document A/78/42, lequel s'accorde sur le noble objectif de progresser vers l'élaboration d'un traité juridiquement contraignant, à mettre en œuvre de bonne foi par les États qui ont la capacité de le faire.

Pour conclure, je dirai que depuis l'avènement de la civilisation, l'espace et les royaumes de l'au-delà ont toujours été séduisants. Il n'en demeure pas moins que si nous ne détruisons pas tout ce qui nous entoure, nous pourrions atteindre les étoiles. Je vous invite à y réfléchir. L'utilisation collective de l'espace dans l'intérêt commun de l'humanité ne serait-elle pas un formidable substitut à la guerre ?

**M<sup>me</sup> Lipana** (Philippines) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux déclarations faites par le

représentant de la Malaisie, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

La sécurité et la viabilité de l'espace extra-atmosphérique sont un sujet de plus en plus important pour de nombreuses délégations, y compris celle des Philippines. Nous tirons parti de l'exploration et de la préservation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Ces dernières années, nous avons étendu notre modeste présence dans l'espace extra-atmosphérique dans le cadre de nos efforts pour atteindre nos objectifs de développement durable. Notre volonté d'étendre cette présence est étroitement liée à notre détermination nationale à relever les principaux défis pesant sur notre résilience sociale et économique en tant que peuple, notamment pour atténuer les effets du changement climatique, ce qui est une question cruciale pour les Philippines, comme pour d'autres États. C'est pourquoi les Philippines attachent de plus en plus de valeur à ce débat.

En tant que puissance spatiale émergente, nous pensons que le fait de trouver des points de vue convergents pour renforcer la transparence et élaborer des normes en vue de préserver l'espace extra-atmosphérique en tant que patrimoine commun de l'humanité est une priorité essentielle. Cela est d'autant plus important compte tenu de la tendance aux activités allant au-delà de l'utilisation sûre et responsable des technologies spatiales, comme le montrent les incidents concernant les débris de fusées étrangères tombés dans nos zones maritimes et la poursuite des essais de missiles antisatellites à ascension directe par certains pays.

Aussi nous avons participé activement aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable. Même si le groupe n'a pas été en mesure d'adopter un rapport de fond lors de sa dernière session de fond, nous saluons la richesse des débats qui ont eu lieu au cours de ce processus. Il s'est avéré que le Groupe de travail à composition non limitée est une plateforme constructive ouverte à un dialogue inclusif entre les États Membres, avec la participation de toutes les parties prenantes concernées qui cherchent à réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable. Nous sommes donc déterminés à poursuivre les travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur l'évolution positive de la situation à cet égard.

Nous continuons également à réaffirmer que les engagements politiques en matière de comportements

responsables peuvent être pris à l'appui et sans préjudice de la recherche de mesures et d'instruments juridiquement contraignants dans ce domaine. Ils ne s'excluent pas mutuellement. Nous restons motivés par notre aspiration à mettre en place des instruments juridiquement contraignants pour prévenir une course aux armements dans l'espace ainsi que le déploiement d'armes dans l'espace et la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Nous attendons donc avec intérêt les travaux du nouveau Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace à cet égard.

Ces dernières années, la Première Commission a vu l'introduction de projets de résolution portant sur le même sujet et semblant parfois ouvertement concurrents, ce qui a rendu la tâche difficile aux États Membres pour déterminer quel projet de résolution soutenir. Dans certains cas, les délégations soutiennent des résolutions similaires, mais concurrentes, produisant ainsi des mécanismes et des processus redondants et concurrents qui épuisent les ressources limitées des Nations Unies et conduisent à une polarisation et à une fragmentation accrues des travaux de notre Commission. Nous invitons les principaux auteurs porteurs de tels projets de résolution à tout mettre en œuvre pour parvenir à un accord et présenter un texte unifié. Au cours des dernières années et des derniers mois, le monde a connu un grand nombre d'évolutions décourageantes. Nous ne voulons pas ajouter à ces épisodes négatifs, mais servir de plateforme d'action collective, capable de traiter en temps voulu les questions en suspens en matière de désarmement, de paix et de sécurité.

Avant de conclure, je tiens à souligner que toutes les nations ont le droit d'utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, mais ce droit doit être exercé dans le respect des droits et des intérêts d'autrui. La transparence, la communication et la consultation sont importantes pour renforcer notre sécurité spatiale. La sécurité de notre espace extra-atmosphérique ne consiste plus à maintenir la parité stratégique entre les principales puissances spatiales. Il s'agit de sécuriser l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques pour toutes les nations et de préserver cet espace pour les générations futures.

**M. Muhamad** (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie s'associe aux déclarations qui ont été prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Dans le contexte de nouvelles fissures géopolitiques, il est essentiel d'empêcher la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Nous demeurons préoccupés par le

déploiement et l'utilisation possibles d'armes dans l'espace ainsi que par l'emploi d'objets spatiaux comme armes. De telles actions pourraient conduire à une escalade des tensions et à une course aux armements dans l'espace.

Ma délégation regrette que le Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, créé en fonction de la résolution 76/231, n'ait pas été en mesure d'adopter un document final. Néanmoins, les délibérations du Groupe de travail à composition non limitée ont fourni une base solide pour la poursuite des efforts sans nuire aux travaux du nouveau Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, créé en vertu de la résolution 77/250.

Dans le même temps, compte tenu des propositions examinées lors de la présente session de la Première Commission, la Malaisie souligne qu'il est important d'éviter les processus parallèles d'adhésion universelle sur des questions essentielles de désarmement, telles que la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Cet aspect est important pour permettre aux États Membres, notamment les États en développement, de continuer à participer activement à l'évolution du débat international. Nous devrions nous efforcer de mettre en place un mécanisme inclusif à voie unique pour parvenir à un dialogue institutionnel régulier dans ce domaine.

La Malaisie croit en la nécessité d'une plus grande transparence et d'un échange d'informations entre tous les acteurs dans le contexte de l'espace, en prenant en compte les intérêts légitimes de tous les États en matière de sûreté et de sécurité. Nous restons aussi déterminés à adhérer aux traités internationaux régissant l'utilisation de l'espace, dans le respect des principes juridiques adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 1962 (XVIII) de 1963.

À cet égard, la Malaisie a approuvé sa politique spatiale nationale à l'horizon 2030 et, au début de l'année dernière, a publié la loi sur le Conseil spatial malaisien (Malaysian Space Board Act 2022). Cette loi garantira que les activités spatiales en Malaisie sont menées de manière responsable, sûre, sécurisée et en conformité avec les lignes directrices internationales. La Malaisie reconnaît les contributions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et du Bureau des affaires spatiales de l'Organisation des Nations Unies, lesquels ont joué un rôle clé en promouvant la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, notamment au moyen de programmes de renforcement des capacités axés sur les pays en développement.

Face à l'incertitude liée à l'environnement sécuritaire mondial, nous devons redoubler d'efforts pour garantir l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques, dans l'intérêt commun de l'humanité.

**M. Štěpánek** (République tchèque) (*parle en anglais*) : La République tchèque s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Toutefois, je souhaite également formuler quelques observations à titre national.

Je commencerai par faire un rappel historique. Trois professionnels de l'ancienne Tchécoslovaquie, les experts juridiques et techniques renommés, à savoir le professeur Kopal, le docteur Perek et le docteur Lála, ont été à l'origine d'une véritable coopération multilatérale dans le domaine spatial. Cela s'est produit lors de la naissance du Comité des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de l'adoption dans les années 1960 du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes. Ces professionnels ont ensuite occupé, entre autres, des postes de haut niveau au Bureau des affaires spatiales de l'Organisation des Nations Unies, et plus tard, j'ai eu l'honneur et le privilège de collaborer avec chacun d'entre eux.

L'époque dans laquelle nous vivons aujourd'hui est quelque peu similaire à celle d'il y a 60 ans. Il s'agit d'une époque révolutionnaire sur le plan technologique, mais aussi sur le plan de la participation. Nous sommes désormais capables d'explorer les profondeurs de l'espace, de placer des objets scientifiques sur des astéroïdes et d'envoyer des satellites en orbite pour répondre aux besoins quotidiens des citoyens ordinaires. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de nous mettre d'accord sur des normes, des règles et des principes de comportement responsable pour aller de l'avant en toute sécurité.

La République tchèque exprime donc sa profonde déception face au manque de volonté de certains États d'adopter non seulement un rapport de fond, mais même un rapport de procédure du Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, créé conformément à la résolution 76/231. Nous apprécions le haut niveau d'engagement constructif de nombreux participants qui, au cours des sessions du Groupe de travail à composition non limitée sous la présidence avisée de Hellmut Lagos Koller du Chili, ont démontré leur véritable détermination à trouver des solutions acceptables à la satisfaction de toutes les parties concernées.

Compte tenu de l'augmentation globale de la sécurité et de la dépendance socio-économique à l'égard des biens spatiaux, ainsi que du nombre sans cesse croissant d'États, d'acteurs non étatiques et d'entreprises privées, de nouveaux types d'activités, d'intérêts et de risques associés, il semble que l'approche comportementale soit à l'heure actuelle la plus réalisable et la plus appropriée pour englober tous les nouveaux développements. Si nous n'adoptons pas cette approche, nous risquons de négocier un nouvel instrument juridique qui ne reflétera qu'une situation figée dans le temps. La République tchèque se joint donc aux autres États Membres pour appeler à la poursuite des travaux du Groupe de travail à composition non limitée dans un esprit d'ouverture et d'inclusion.

Dans le même temps, une approche souple et prospective fondée sur les perspectives technologiques n'est en rien contradictoire avec l'approche fondée sur la mise en place d'un traité. Un engagement politique fondé sur des normes, des règles et des principes de comportement responsable élaborés en commun peut jeter les bases de ce qui pourrait devenir plus tard des obligations juridiquement étayées. À l'appui de cette approche et pour faire écho à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice, au nom de ses États membres lors de la session finale du Groupe de travail à composition non limitée et réaffirmée ici aujourd'hui lors de la Première Commission, j'ai le plaisir de confirmer que la République tchèque s'engage à ne pas procéder à des essais de missiles antisatellites à ascension directe et à visée destructrice, conformément à la résolution 77/41 de l'année passée. Nous pensons que cet engagement et d'autres engagements de même nature contribueront à l'adoption de nouvelles mesures visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et ouvriront la voie à la mise en place de normes internationales appropriées et juridiquement contraignantes à long terme.

Nous devons tirer parti de l'héritage de ceux qui ont su, il y a 60 ans, malgré la guerre froide et une concurrence impitoyable en matière d'exploration spatiale, mettre en place un cadre sur lequel nous pouvons encore nous appuyer, mais qu'il convient aujourd'hui d'adapter et d'étayer.

**M. Escaig** (Suède) (*parle en anglais*) : La Suède s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice. Je souhaite également formuler quelques observations à titre national.

Pour la Suède, l'espace est un bien commun mondial qui doit être utilisé dans l'intérêt de tous et toutes. Nous soulignons que le droit international, dont la Charte des Nations Unies, s'applique à l'ensemble des activités

menées dans l'espace. L'élaboration de nouvelles normes, règles et principes devra prendre en compte cette donnée.

La Suède est fermement engagée dans le renforcement de la sécurité internationale et de la sûreté dans l'espace ainsi que dans la prévention d'une course aux armements. Cet engagement est essentiel pour garantir l'utilisation à long terme du milieu spatial à des fins pacifiques. À l'heure actuelle, les modes d'utilisation de l'espace évoluent très rapidement. Nous sommes donc d'avis que, pour réduire les menaces spatiales, l'adoption de normes, de règles et de principes de comportement responsable, sans exclusion de futures mesures juridiquement contraignantes, constitue le moyen le meilleur et le plus rapide pour aller de l'avant. Par le passé, des accords de ce type ont permis d'adopter des instruments juridiquement contraignants. Nous pensons donc que les travaux dans ces deux domaines peuvent être mis en œuvre de manière progressive, soutenue et complémentaire, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport de 2021 (A/76/77).

Notre dépendance à l'égard des services spatiaux s'accroît rapidement, nos risques et nos vulnérabilités évoluent au même rythme. L'espace extra-atmosphérique devient de plus en plus encombré et les débris spatiaux constituent désormais la plus grande menace pour notre milieu spatial. Ces défis risquent de limiter l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Une crise ou un conflit s'étendant à l'espace pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour le milieu spatial et provoquer des répercussions et un carnage de la même nature sur Terre.

La Suède a participé activement aux travaux menés par le Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, au cours des deux dernières années. Il est profondément regrettable qu'il n'ait pas été possible d'adopter un rapport de consensus, même sur des questions de procédure. Néanmoins, les efforts entrepris au sien de cette instance ont été très utiles. Les débats ont été intéressants et encourageants et ont contribué à promouvoir une compréhension commune des menaces, des politiques et des points de vue sur les normes, les règles et les principes. En outre, la méthode de travail inclusive utilisée nous conforte dans l'idée qu'un débat multilatéral sur la sécurité spatiale impliquant toute une série de parties prenantes est essentiel. Toutes les parties prenantes doivent être entendues sur cette question qui nous concerne tous. Comme pour toutes les questions de sécurité internationale, une approche soucieuse de l'égalité des sexes doit également être adoptée dans les débats sur la sécurité spatiale.

Les travaux menés au sein du Groupe de travail à composition non limitée constitueront sans aucun doute un excellent point de départ en complétant et en alimentant d'autres efforts. Il s'agit notamment du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, lequel commencera bientôt ses travaux et auxquels la Suède contribuera activement. La Suède soutient la création d'un nouveau groupe de travail à composition non limitée chargé de formuler des recommandations sur l'élaboration de normes, de règles et de principes de comportement responsable, comme le propose le projet de résolution A/C.1/78/L.15, présenté par le Royaume-Uni et dont nous nous sommes portés co-auteurs.

Nous nous félicitons que le Groupe de travail à composition non limitée, proposé par le Royaume-Uni, se penche également sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique au moyen d'une combinaison de mesures juridiquement et non juridiquement contraignantes. La création d'un nouveau groupe de travail à composition non limitée, axé uniquement sur des efforts juridiquement contraignants, avant même que le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace n'ait commencé son étude, risquerait d'entraîner une duplication des efforts, ce qui serait pénalisant en termes de ressources, notamment pour les petites délégations, et compromettrait ainsi une participation large et diversifiée.

Il convient de souligner l'importance des mesures de transparence et de confiance en vue de renforcer la sécurité et la prévisibilité. Dans ce contexte, j'aimerais mentionner les travaux en cours sur la stratégie de défense et de sécurité spatiales du gouvernement suédois, au cours desquels nous présentons nos objectifs et nos priorités. Nous pensons que leur publication constituera en soi une mesure de transparence et de confiance, contribuant à la sécurité spatiale.

Comme l'a déjà mentionné le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice, tous les États membres de l'Union européenne, y compris la Suède, se sont engagés à ne pas procéder à des essais de missiles antisatellites à ascension directe et à visée destructive. Nous y voyons une étape importante qui envoie un signal de notre engagement en faveur de la sécurité de l'espace extra-atmosphérique et qui tient lieu également de mesure de confiance. Nous encourageons tous les pays à adopter la même approche.

**M. In den Bosch** (Royaume des Pays-Bas) (*parle en anglais*) : En complément de la déclaration faite précédemment par le représentant de l'Union européenne, en

qualité d'observatrice, je souhaite formuler les observations suivantes à titre national.

La sécurité spatiale est plus importante que jamais, compte tenu du nombre croissant de nouveaux États utilisant l'espace et d'utilisateurs de services spatiaux ainsi que de l'aggravation de la situation internationale en matière de sécurité. Le Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, dont les travaux viennent de s'achever, a montré que tous les États Membres des Nations Unies sont des parties prenantes, qu'ils fassent partie ou non des puissances spatiales. Il est largement reconnu que les applications spatiales sont utilisées quotidiennement par une grande partie de la population mondiale. Il est donc essentiel que tous les États puissent bénéficier des possibilités économiques et sociétales inhérentes au domaine spatial, aujourd'hui et pour les générations futures. Un espace extra-atmosphérique sûr, préservé, stable et viable est donc d'une importance vitale et relève de la responsabilité de tous.

Pourtant, nous constatons, qu'en comparaison à d'autres domaines, la gouvernance de la sécurité spatiale affiche du retard. Les débats au sein du Groupe de travail à composition non limitée prouvent que le moment est venu de faire un grand pas en avant, ce qui s'impose de toute urgence. Nous devons réduire les risques, tels que l'escalade involontaire en améliorant la gouvernance de l'espace. Nous constatons qu'il existe un large soutien en faveur de cette démarche au vu des engagements politiques relatifs aux comportements responsables. Ces engagements peuvent être suivis d'effets à l'appui et sans préjudice de la mise en œuvre de mesures et d'instruments juridiquement contraignants. Ces deux approches peuvent tout à fait être conduites en parallèle. À titre d'exemple, l'appel largement soutenu lancé à tous les États de prendre l'engagement de ne pas procéder à des essais d'armes antisatellites à ascension directe et à visée destructive constitue un premier pas concret vers la consécration des engagements volontaires pris en faveur d'un futur instrument juridiquement contraignant.

Le double usage et la double finalité inhérents aux objets spatiaux compliquent l'important débat sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Tout objet spatial peut, en principe, être utilisé comme arme spatiale. En outre, il est difficile de déterminer les capacités et les intentions d'un objet après son déploiement dans l'espace extra-atmosphérique. Pour ces deux raisons, les propositions axées uniquement sur les capacités ne peuvent être acceptées. Nous pouvons toutefois résoudre ce problème en adoptant une approche comportementale basée sur l'observation des objets spatiaux.

À cet égard, le Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable a démontré sa pertinence en tant qu'instance pour débattre de la sécurité de l'espace extra-atmosphérique d'une manière ouverte, approfondie et interactive. Malgré l'attitude constructive d'une large majorité d'États, le Groupe de travail à composition non limitée n'a malheureusement pas pu parvenir à un consensus sur les recommandations. Il a néanmoins permis aux États d'avoir un dialogue inclusif avec la participation de toutes les parties prenantes concernées. Les deux déclarations conjointes remises au Groupe de travail à composition non limitée ont démontré le large soutien interrégional en faveur du groupe de travail et de sa poursuite à l'avenir.

Selon nous, le travail effectué au sein du Groupe de travail à composition non limitée complète d'autres efforts liés au renforcement de la sécurité de l'espace extra-atmosphérique, y compris la création du nouveau Groupe d'experts gouvernementaux chargé de l'étude sur les nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Les Pays-Bas sont donc déterminés à préserver la dynamique actuelle et soutiennent un processus de suivi sans ambiguïté visant à renforcer la convergence entre ces deux approches.

Dans cette optique, nous sommes préoccupés par la perspective de deux nouveaux groupes de travail à composition non limitée œuvrant en parallèle. Cela imposerait une lourde charge aux délégations et pourrait avoir un impact négatif sur leur capacité à participer au processus. En outre, les débats sur les mesures concrètes ne devront pas se prolonger sur plusieurs années. En revanche, un nouveau groupe de travail à composition non limitée devrait produire des résultats intermédiaires en temps voulu, dans le cadre d'une approche progressive. Nous pouvons progresser efficacement en ce qui concerne la prévention d'une course aux armements dans l'espace en approfondissant le concept relatif aux normes, aux règles et aux principes de comportement responsable. Pour ce faire, nous pourrions élaborer des recommandations incluant à la fois des mesures juridiquement contraignantes et des engagements politiques.

Nous sommes fermement convaincus que les débats menés sur l'espace extra-atmosphérique ici à New York, ainsi qu'à Genève et à Vienne devraient contribuer grâce au dialogue et à la coopération à ce que l'espace extra-atmosphérique devienne sûr, sécurisé et viable au bénéfice des populations de la Terre. Les Pays-Bas restent pleinement engagés en ce sens.

**M. Bilgeri** (Autriche) (*parle anglais*) : Nous souscrivons à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice, et je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

L'espace extra-atmosphérique joue un rôle de plus en plus important dans notre vie quotidienne. Toutes nos sociétés sont de plus en plus dépendantes à l'égard des services fournis par les systèmes spatiaux. Dans le même temps, nous sommes exposés à un large éventail de risques et de menaces liés aux activités spatiales, qu'il s'agisse de tensions géopolitiques accrues, de risques pour la sécurité découlant du développement de capacités antisatellites ou du risque plus général d'arsenalisation de l'espace. Tout cela préoccupe gravement l'Autriche. Cependant, la complexité des questions de sécurité dans l'espace s'accroît en raison de progrès technologiques sans précédent, qui se poursuivront, voire s'accéléreront, à l'avenir. Dans le même temps, de nouvelles parties prenantes, telles que les acteurs commerciaux, font leur entrée dans le domaine de l'espace. Aussi l'Autriche salue tous les efforts multilatéraux visant à réduire les menaces, à renforcer la sécurité spatiale et à prévenir une course aux armements dans l'espace, qui se ferait en fin de compte au détriment de la sécurité de l'humanité tout entière.

Le potentiel hautement perturbateur des opérations spatiales malveillantes ciblant les objets spatiaux, qu'elles soient interorbitales ou qu'elles se déroulent entre le sol et l'orbite, a des répercussions importantes sur les civils sur Terre en ayant une incidence sur les infrastructures clés telles que les soins de santé, les transports, les communications ou l'énergie. L'Autriche est particulièrement préoccupée par les conséquences humanitaires potentielles sur Terre d'un conflit dans l'espace. Nous insistons sur le fait que le droit international humanitaire s'applique pleinement à l'espace extra-atmosphérique, notamment les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution.

À la lumière de ces éléments, il est urgent de parvenir à des résultats concrets dans le cadre des efforts multilatéraux déployés depuis longtemps en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Les travaux entrepris dans le cadre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ont débouché sur des mesures concrètes que les États doivent appliquer. Ces mesures devraient être bénéfiques à nos travaux. Nous soulignons également le rôle important du Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques et de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. En tant qu'État ayant ratifié tous les traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique, nous encourageons les autres États à faire de même.

La situation complexe dans laquelle se trouve l'espace extra-atmosphérique, qui est de plus en plus encombré et disputé, laisse une impression de menaces croissantes, ce qui augmente le potentiel de risque de malentendus et d'escalade. Le Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable a entrepris d'importants travaux en vue de préparer une réponse multilatérale visant à éviter les malentendus et les autres menaces associées. Nous tenons à remercier le Président du Groupe de travail à composition non limitée, Hellmut Lagos, pour la compétence dont il a fait preuve dans la direction de ce groupe au cours des deux dernières années.

La double nature caractérisant de nombreux moyens et applications spatiaux nécessite une meilleure compréhension des menaces possibles et de leur perception. Nous considérons donc qu'une approche basée sur le comportement dans nos travaux est extrêmement bénéfique et importante. Dans le même temps, nous ne devons pas perdre de vue les capacités elles-mêmes qui sont une nécessité technologique pour plusieurs de ces menaces.

Nous estimons que les travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur l'élaboration de règles internationales d'interdiction légale présentent un intérêt certain pour l'avenir, tout en nous permettant de faire face aux difficultés les plus pressantes à court terme. Nous sommes favorables à la poursuite des travaux du Groupe à composition non limitée afin de tirer parti des efforts déployés et des connaissances acquises jusqu'à présent. Nous émettons des réserves sur la mise en place de processus concurrents et nous espérons également que l'on évitera une situation qui mettrait à rude épreuve les ressources des délégations.

Les mesures de transparence et de confiance sont des instruments importants pour commencer à atténuer plusieurs des risques susmentionnés. Nous encourageons les puissances spatiales à améliorer l'échange d'informations sur les opérations et sur leurs politiques nationales, à renforcer les capacités de connaissance de la situation dans l'espace et la coopération, et à respecter les dispositions pertinentes du Code de conduite de La Haye.

En ce qui concerne les menaces et les risques spécifiques, nous sommes particulièrement préoccupés par le développement et les essais de capacités cinétiques antisatellites. Ils mettent en danger l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique pour toutes les puissances spatiales actuelles et futures en produisant des débris spatiaux. L'Autriche a rejoint le nombre croissant d'États qui ont déclaré un moratoire sur les essais de missiles antisatellites à ascension directe. La conduite d'attaques non cinétiques dans le cadre d'une cyberguerre contre des moyens spatiaux est

extrêmement préoccupante, car il est difficile d'établir l'obligation de rendre compte et les responsabilités dans ce type d'attaques. Les dommages causés aux moyens spatiaux et l'interruption des services par les capacités d'énergie dirigée, les perturbations électromagnétiques, le brouillage, l'usurpation d'adresse ou les cyberattaques ont souvent des répercussions allant au-delà de la cible initiale.

*M<sup>me</sup> Nam (Australie), Vice-Présidente, assume la présidence.*

L'Australie reste très préoccupée par les effets que toute perturbation ou destruction d'infrastructures dans l'espace pourrait avoir sur nos sociétés, nos économies et sur les vies humaines. L'infrastructure spatiale dont nous dépendons tous ne doit pas être mise en danger par des ambitions militaires ou un comportement irresponsable. Les opérations d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent être réalisées au bénéfice et dans l'intérêt de tous les pays, comme le prévoit le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes.

**M<sup>me</sup> Lia** (Australie) (*parle en anglais*) : L'espace touche tous les aspects de notre vie, depuis l'économie mondiale et les réseaux de communication internationaux aux capacités militaires et de défense au niveau mondial. La question de la sécurité spatiale ne concerne pas seulement les puissances spatiales. Tous les pays dépendent de plus en plus des services spatiaux pour contribuer à leur prospérité et leur sécurité. À ce titre, nous avons tous un intérêt commun à prévenir une course aux armements dans l'espace et à maintenir un milieu spatial pacifique, sûr, stable, viable et sécurisé.

Dans le même temps, le domaine spatial devient plus complexe, tout comme la nature des menaces pesant sur la sécurité spatiale. La double nature des capacités spatiales signifie qu'elles peuvent être bénéfiques ou menaçantes, selon la manière dont elles sont utilisées. Vérifier les attributs de tout objet dans l'espace pour déterminer s'il s'agit ou non d'une arme reste un défi technique important.

La question est de savoir comment faire progresser au mieux notre objectif commun de prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique dans ce contexte et, pour l'Australie, la réponse est très claire. Le meilleur moyen est de réduire les menaces pesant sur les moyens spatiaux qui sont un facteur clé de la course aux armements dans l'espace. Cela signifie qu'il faut adopter une approche fondée sur les comportements plutôt que sur les capacités. Cette approche permettrait d'éviter les problèmes de définition et de vérification inhérents à une approche fondée sur les capacités.

C'est pourquoi nous pensons que le Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable a été une initiative très opportune et qu'il est très important de la poursuivre. Nous saluons les débats très constructifs conduits au sein du Groupe de travail à composition non limitée et nous voudrions profiter de cette occasion pour remercier le Président, Hellmut Lagos, du Chili, pour la compétence dont il a fait preuve dans le cadre de sa direction. Le Groupe de travail à composition non limitée s'est avéré être une plateforme non seulement très constructive, mais aussi très inclusive. Pour l'Australie, il est essentiel d'entendre tous les États intéressés par cette question s'exprimer, y compris les nombreux États de notre région.

Nous saluons les deux déclarations conjointes inter-régionales présentées au Groupe de travail à composition non limitée, auxquelles l'Australie et plus de 30 autres États se sont associés, en faveur de l'approche fondée sur les comportements responsables. Il est clair que le Groupe de travail à composition non limitée a joué un rôle précieux en améliorant la compréhension des États au regard des menaces spatiales et du rôle que les normes, les règles et les principes de comportement responsable peuvent jouer dans la réduction de ces menaces. L'Australie estime que les mesures visant à réduire les menaces spatiales et à prévenir une course aux armements dans l'espace peuvent combiner à la fois des engagements politiques et des instruments juridiquement contraignants, et que ces deux types de mesures peuvent se renforcer mutuellement. Il est important de noter que le Groupe de travail à composition non limitée sur les comportements responsables disposait d'un mandat étendu qui lui a permis d'examiner l'ensemble des mesures, normes, règles et principes susceptibles de nous aider à atteindre notre objectif commun.

Pour ces raisons, nous estimons qu'il est essentiel que les travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les comportements responsables se poursuivent. Nous devons nous appuyer sur les excellents débats préliminaires conduits au sein du premier Groupe de travail à composition non limitée pour élaborer des recommandations en matière de normes, de règles et de principes dans des domaines de préoccupation spécifiques identifiés par les États. À cet égard, l'Australie se félicite du compte rendu établi par le Président du premier Groupe de travail à composition non limitée, lequel constitue un document important pour aider les États à poursuivre leurs efforts.

Il reste encore beaucoup de travail à faire sur ces questions et l'Australie se réjouit de pouvoir y contribuer pleinement et de manière constructive. Néanmoins comme pour beaucoup d'autres délégations, nos ressources sont

limitées. Nous regrettons donc qu'un nouveau Groupe de travail à composition non limitée ait été proposé pour fonctionner parallèlement au Groupe de travail existant sur les comportements responsables. L'Australie ne peut pas être favorable à la création d'une nouvelle instance alors que le Groupe de travail à composition non limitée sur les comportements responsables s'est avéré largement soutenu, qu'il dispose d'un mandat étendu et qu'il offre de réelles perspectives de progrès sur ces questions cruciales.

**M. Himmler** (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Je voudrais formuler les observations suivantes à titre national.

Nous dépendons dans notre vie quotidienne de l'utilisation pacifique et viable de l'espace. Elle est un moteur essentiel du progrès socio-économique, scientifique et technologique de tous les États et contribue à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies. L'Allemagne reste fermement attachée à la prévention des conflits et au renforcement de la sécurité dans l'espace extra-atmosphérique, avec pour objectif ultime d'empêcher une course aux armements. Il existe différentes manières d'œuvrer à la poursuite cet objectif.

Dans son rapport (A/76/77), le Secrétaire général recommande un ensemble de normes contraignantes et non contraignantes, et la note d'orientation sur la politique spatiale pour le Sommet de l'avenir mentionne l'élaboration de normes, de règles et de principes internationaux permettant de parer aux menaces pesant sur les systèmes spatiaux. Mon pays a toujours fermement défendu le Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, en tant qu'approche tournée vers l'avenir dans ce domaine. Au sein de ce Groupe, les États ont débattu du cadre international, des risques et des menaces pour la sécurité spatiale et des premiers éléments de normes possibles en matière de comportements responsables d'une manière inédite. Et comme l'a évoqué l'ancien président du Groupe de travail, Hellmut Lagos, dans son exposé d'aujourd'hui, les débats exhaustifs et ouverts à tous ont permis aux États d'élargir considérablement leur compréhension de la sécurité spatiale et aux premiers domaines de convergence d'émerger.

Nous ne devrions pas aborder les menaces relatives à la sécurité en fonction d'une logique binaire, mais plutôt nous appuyer sur différentes approches qui se renforcent mutuellement et contribuent à l'objectif final. Par ailleurs, il est regrettable qu'une partie du mandat confié au Groupe de travail à composition non limitée par l'Assemblée générale

ne soit pas remplie en raison de la résistance déconcertante d'une délégation. Toutefois, nous nous sentons encouragés par le soutien étendu de l'ensemble des régions exprimé à l'égard du Groupe de travail à composition non limitée. Ce soutien s'est manifesté par la participation active des délégations, le nombre impressionnant de documents de travail et les deux déclarations conjointes faites par des pays de différentes origines géographiques et de différents degrés de développement économique et scientifique, nous incitant à la poursuite du processus.

C'est pourquoi l'Allemagne soutient et se porte co-auteur du nouveau projet de résolution de cette année sur les comportements responsables (A/C.1/78/L.15), lequel s'appuie sur la dynamique créée et convoque un nouveau Groupe de travail à composition non limitée pour tenir des sessions en 2025 et 2026. Nous pensons que les groupes de travail existants, y compris le prochain Groupe d'experts gouvernementaux sur les nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, auquel mon pays participera de manière constructive, devraient se compléter et non se faire concurrence. Des processus parallèles évitables, tels que ceux créés par le projet de résolution A/C.1/78/L.55 de cette année sur les nouvelles mesures concrètes, créeraient des problèmes de capacité et de flou juridique importants, ce qui n'est dans l'intérêt de personne.

Avant de conclure, je voudrais mentionner brièvement deux autres résultats très positifs obtenus au cours de l'année. À ce jour, 35 États au total ont pris l'engagement politique de ne pas procéder à des essais de missiles antisatellites à ascension directe et à visée destructive, conformément à la résolution 77/41 adoptée par 160 États l'année dernière. L'Allemagne et tous les États membres de l'Union européenne ont rejoint cette initiative et nous encourageons tous les États à adopter la même démarche dès que possible, dans le but d'universaliser cette norme concrète de comportement responsable avec des effets tangibles.

De plus, cette année la Commission du désarmement a émis des recommandations par consensus sur la mise en œuvre pratique des mesures de transparence et de confiance indiquées dans le rapport de 2013 du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189). Dans sa contribution nationale au rapport du Secrétaire général sur les mesures de transparence et de confiance publié cet été, l'Allemagne a exposé ses efforts nationaux et internationaux visant à la mise en œuvre desdites mesures dans l'espace extra-atmosphérique. Elles constituent un moyen important de renforcer la transparence, la prévention des conflits et l'espace dans le cas d'une augmentation des tensions géopolitiques.

Mon pays continuera à promouvoir la préservation d'un milieu spatial sûr, sécurisé, viable et pacifique. L'espace extra-atmosphérique doit rester un bien commun à utiliser au profit et dans l'intérêt de toute l'humanité.

**M<sup>me</sup> Chan Valverde** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Toutes les activités spatiales ont des répercussions importantes sur la Terre. Elles ont des incidences sur les soins de santé, les transports, les communications et l'énergie. Par conséquent, la gestion de l'espace doit être abordée de manière holistique et prendre en compte la sécurité, la sûreté et l'utilisation pacifique de l'espace comme des composants indissociables.

D'une part, nous assistons à la poursuite de la prolifération des moyens ciblant les capacités spatiales, à la recrudescence des essais antisatellites dans l'espace et à l'augmentation des opérations robotiques de proximité utilisées à des fins de renseignement et à des fins militaires. D'autre part, nous assistons aussi à la prolifération des utilisations commerciales de l'espace qui, bien que pacifiques, augmentent les risques de collision et d'encombrement. Face à cette réalité, le Costa Rica réaffirme sa position consistant à garantir que l'espace extra-atmosphérique doit être préservé exclusivement à des fins pacifiques.

Le Costa Rica est convaincu que l'un des moyens les plus efficaces de parvenir à la paix, à la sécurité et au développement durable dans l'espace consiste à renforcer la participation active et équitable des femmes à la prise de décision et aux actions entreprises. En effet, le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, qui constitue la base de toutes les réglementations spatiales, stipule dans son article premier que l'exploration et l'utilisation de l'espace doivent être menées au profit de l'humanité et « sans aucune discrimination, dans des conditions d'égalité ». Ce mandat ne peut être rempli sans une représentation des sexes équitable et la participation des femmes de toutes nationalités à la négociation des mécanismes applicables à l'espace, y compris en matière de sécurité spatiale.

Les activités spatiales ayant été dominées par les hommes, il est donc essentiel de créer un environnement ouvert à tous et favorable à la participation des femmes. Cela implique l'utilisation d'un langage inclusif lorsqu'il est fait référence aux principaux traités relatifs à l'espace. Il s'agit également de veiller à ce que la composition des délégations s'exprimant dans les instances sur la sécurité spatiale soit équilibrée du point de vue du genre. Nous sommes ravis d'apprendre que la composition du Groupe d'experts gouvernementaux sur les nouvelles mesures

concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui commencera ses travaux cette année, poursuivra une tendance positive avec 33 % de participation féminine, alors que la participation des femmes au Groupe d'experts gouvernementaux de 2019 s'élevait à 12 %, avec seulement 3 femmes sur 24 experts. Cela contraste avec le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, dont aucune femme ne faisait partie en 2012. Ces groupes de travail n'ont jamais été présidés par une femme.

Il n'est pas anodin de constater que le seul accord par consensus auquel nous sommes parvenus au cours de l'année écoulée a été obtenu sous la présidence d'une femme au sein du Groupe de travail II de la Commission du désarmement. En raison de la participation accrue des femmes, nous avons pu entamer des débats plus approfondis sur la sécurité. Au lieu de nous concentrer sur les menaces, nous avons pu travailler à l'élaboration de mesures de transparence et de confiance. Au lieu de nous concentrer sur les agressions et les conflits armés, nous devrions concentrer nos efforts sur la question de la sécurité humaine. Sans la participation des femmes sur un pied d'égalité, nous ne pourrions pas travailler en nous appuyant sur une position commune, celle que l'espace est le patrimoine de toute l'humanité.

Nos efforts doivent se concentrer sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la promotion du dialogue, l'application de mesures de transparence et de confiance et la préservation de l'espace à des fins de développement. Dans cette optique, le Costa Rica se joint aux pays qui se sont engagés à ne pas procéder à des essais de missiles antisatellites à ascension directe et à visée destructrice, afin d'éviter leurs vastes répercussions irréversibles sur l'espace extra-atmosphérique.

**M. Vidal Mercado** (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous réaffirmons que l'espace extra-atmosphérique doit être utilisé à des fins pacifiques et viables au bénéfice et dans l'intérêt de l'humanité. L'espace extra-atmosphérique ne doit en aucun cas être un champ de bataille. Par conséquent, nous devons empêcher une course aux armements et, bien sûr, toute escalade d'un conflit armé dans l'espace. La dépendance croissante de la population à l'égard des services fournis par les objets en orbite signifie que l'espace extra-atmosphérique, ses menaces et ses défis ne connaissent pas de limites. À ce titre, il est nécessaire, voire crucial, que nous nous montrions capables de conjuguer nos efforts et de progresser sur une voie qui nous permettra de réaliser des progrès concrets.

Nous devons également prendre en compte les conséquences environnementales et humanitaires des activités qui peuvent nuire aux systèmes spatiaux. Nous sommes conscients des différentes perceptions des menaces liées à la nature et au risque de dommages causés au milieu spatial, tels que ceux pouvant résulter de la destruction de satellites. Ces mêmes menaces, si elles devaient se matérialiser, auraient des effets négatifs pour notre planète.

Comme nous l'avons indiqué lors du débat général (voir A/C.1/78/PV.5), le Chili plaide en faveur de l'existence de normes, de règles et de principes de comportement responsable relatifs aux menaces que les États font peser sur les systèmes spatiaux. Cela inclut, le cas échéant, la négociation d'instruments juridiquement contraignants pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace. De plus, le Chili salue les travaux réalisés au cours des sessions du Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable. Nous félicitons tout particulièrement son Président, Hellmut Lagos, notre compatriote. Des débats ouverts favorisant l'échange d'idées nous permettront d'aller de l'avant et d'élaborer des normes contraignantes et non contraignantes pour un milieu spatial pacifique et sûr.

Nous regrettons profondément qu'un document de consensus n'ait pas été adopté. Cependant, nous sommes convaincus que les questions, les idées et les préoccupations abordées lors des quatre sessions du Groupe de travail à composition non limitée demeureront une composante importante et serviront les débats et les processus à venir liés à la sécurité spatiale. Il y a aussi un besoin urgent de négocier un instrument international juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et nous espérons que ces négociations seront tenues. Nous pensons également que les comportements hostiles, susceptibles d'entraîner la perturbation des moyens spatiaux, ne peuvent pas être autorisés, car ils présentent un risque élevé d'escalade, témoignent d'une absence de mesures de transparence et de confiance et ont un impact sur la sécurité et la sûreté des personnes et des biens.

Nous réaffirmons que la principale menace est le déploiement d'armes dans l'espace. Ce risque doit être évité, car l'espace extra-atmosphérique ne peut devenir une rampe de lancement pour l'agression et la guerre ou un lieu pour menacer et chercher la supériorité et la suprématie. Nous exprimons notre inquiétude quant aux interférences et aux cyber-activités malveillantes ciblant les satellites de navigation et de télécommunications.

En conclusion, nous appelons au renforcement du cadre international existant applicable à l'espace extra-atmosphérique en répondant efficacement aux préoccupations concernant la sécurité spatiale et les progrès technologiques rapides. Nous sommes pour l'élaboration et l'application de mesures de transparence et de confiance.

**M. Rakhmetullin** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : L'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique ne doivent être entreprises qu'à des fins pacifiques et menées uniquement pour le bénéfice et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit leur développement économique et scientifique. Nous croyons fermement que la prévention de la course aux armements dans l'espace est une condition essentielle pour promouvoir et renforcer la coopération internationale dans les domaines de l'exploration et de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Les négociations en vue de la conclusion d'un instrument juridiquement contraignant, visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, demeurent une tâche prioritaire de la Conférence du désarmement. Des propositions concrètes sur les mesures de transparence et de confiance devraient faire partie intégrante d'un tel instrument.

L'espace extra-atmosphérique est aujourd'hui un environnement extraordinairement dynamique qui se développe à un rythme sans précédent. De nombreux États, organisations intergouvernementales et acteurs non étatiques sont engagés dans des activités spatiales. Nous assistons à la multiplication des nanosatellites et à l'utilisation de la robotique pour l'entretien en orbite et le retrait actif des débris. Presque tous les pays dépendent aujourd'hui des communications spatiales et des services spatiaux. Tous ces éléments ont également un aspect négatif. L'espace extra-atmosphérique devient un lieu de lutte pour la suprématie qui s'appuie fortement sur les moyens de communication et de renseignement basés dans l'espace et sur le développement précoce d'armes antisatellites. Ces activités spatiales peuvent poser un grand danger pour la communauté internationale.

Nous devons suivre les lignes directrices du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, lesquelles définissent un comportement constructif visant à promouvoir les meilleures pratiques mondiales en ce qui concerne les activités spatiales gouvernementales et privées. Nous devons également adopter les lignes directrices du Comité des Nations Unies des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant la viabilité à long terme des activités en milieu spatial. La réflexion constructive sur la prévention des collisions de satellite est tout aussi importante. Nous devons donner suite aux contributions approfondies et réfléchies des différents organismes des Nations Unies.

Les mesures de confiance sont essentielles pour la formulation de considérations et de mesures générales pour prévenir la militarisation de l'espace. Nous attachons une grande importance à la résolution sur le non-déploiement d'armes dans l'espace en premier. Nous soutenons également la résolution sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Le Kazakhstan soutient sans réserve le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, présenté par la Chine et la Russie lors de la Conférence du désarmement en 2008 et 2014. Il est regrettable que l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement ait jusqu'à présent entravé toutes les tentatives de parvenir à un accord international juridiquement contraignant. Mon pays considère le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques comme un élément important du régime de non-prolifération.

Plusieurs pays possèdent des programmes spatiaux sophistiqués, tandis que d'autres commencent à peine à se lancer dans la course à l'espace. Nous devons veiller à ce que les systèmes à double usage, susceptibles d'être militarisés, ne remettent pas en cause la structure existante des accords sur la limitation des armements. Cela est particulièrement pertinent dans le domaine des missiles nucléaires.

En tant qu'acteur international responsable, adhérant unilatéralement aux principes et lignes directrices du Régime de contrôle de la technologie des missiles, le Kazakhstan souhaite rappeler que notre objectif commun est de faire en sorte que l'espace reste une sphère de coopération qui doit demeurer exempte d'armes. Nous sommes fermement convaincus que l'espace ne doit être utilisé que pour le bénéfice et le progrès de l'humanité.

**M. Sarwani** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Notre dépendance à l'égard de l'espace dans notre vie quotidienne n'a cessé de croître, de même que les menaces et la probabilité d'un conflit dans l'espace ou à partir de l'espace. La manifestation la plus visible en est la course aux armements incontestable, la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et sa représentation croissante de prochaine frontière de combat dans les politiques et les doctrines des grandes puissances. La nature des capacités défensives et offensives qui se renforcent mutuellement, comme le déploiement de systèmes de défense antimissile et leur fusion avec des moyens spatiaux, fragilise la stabilité stratégique aux niveaux mondial et régional. Les capacités de déstabilisation, telles que les armes antisatellites et les armes à énergie dirigée, sont complétées par des capacités non cinétiques.

Les armes modernes reposent de plus en plus sur des technologies spatiales. Il existe donc un risque que les combats sur terre, en mer et dans les airs débordent dans l'espace extra-atmosphérique et soient déclenchés par les dynamiques en place. Ne nous y trompons pas : tout conflit, s'il éclate dans l'espace ou en provient, ne restera pas limité à ce domaine. Il aura des conséquences dévastatrices sur notre vie quotidienne et ses effets se feront sentir dans de nombreux domaines. Tous les États, même ceux qui ne disposent pas de moyens spatiaux, seront concernés.

Dans ce contexte, il n'a jamais été aussi urgent d'entreprendre une action de poids. Il est regrettable qu'aucun progrès n'ait été réalisé dans le cadre du programme de prévention d'une course aux armements dans l'espace depuis plus de quarante ans. Tout d'abord, les opposants ont nié la possibilité d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ils ont ensuite déclaré qu'il était trop tard pour empêcher sa militarisation et ont appelé à se concentrer plutôt sur le non-armement de l'espace. Aujourd'hui, on peut affirmer que, compte tenu de sa nature à double usage, la seule façon pragmatique de progresser est de concentrer les efforts exclusivement sur les comportements, en ignorant les capacités. Cette approche est au mieux fragile et au pire risque de légitimer la militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

La sécurité spatiale traverse actuellement un épisode de crise en matière d'encadrement. Certains États ont commencé à s'interroger sur l'utilité du programme de prévention d'une course aux armements dans l'espace, une priorité établie lors de la première session spéciale consacrée au désarmement. Les divisions sur la manière d'assurer la sécurité spatiale se sont accentuées, car nous observons désormais des processus concurrents et des divergences dans les approches conceptuelles. Le Pakistan estime qu'une approche globale, mettant l'accent à la fois sur les capacités et les comportements, constitue le meilleur moyen de progresser, comme cela a été le cas pour plusieurs mesures juridiquement contraignantes et non juridiquement contraignantes élaborées tout au long de l'histoire.

Le Pakistan a constamment soutenu les négociations relatives à un instrument juridiquement contraignant aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Parallèlement, nous avons également contribué activement à l'élaboration de mesures non juridiquement contraignantes, telles que des mesures de transparence et de confiance. Nous reconnaissons la complémentarité entre les deux approches. Historiquement, les mesures non juridiquement contraignantes ont contribué à l'élaboration d'instruments juridiquement contraignants et

peuvent encore y contribuer à l'avenir. Toutefois, il est essentiel de souligner qu'elles ne constituent ni un substitut ni une première étape conditionnelle pour de tels instruments contraignants. La recherche de mesures non juridiquement contraignantes ne doit pas détourner notre attention des instruments juridiquement contraignants.

Il est regrettable qu'une poignée d'États continue de bloquer l'ouverture de négociations sur un instrument juridique au sein de la Conférence du désarmement, en invoquant des problèmes de définition et de vérification sans expliquer en quoi ces négociations pourraient affecter leur sûreté. Ils n'ont pas non plus expliqué pourquoi les questions de définition et de vérification ne peuvent pas être abordées au cours des négociations.

En conclusion, une approche holistique de la sécurité dans l'espace extra-atmosphérique reste l'option la plus viable en vue de progresser dans la prévention d'une course aux armements dans l'espace et de préserver celui-ci de tout conflit pour les générations futures.

**M. Muhith** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés. Permettez-moi de m'exprimer maintenant à titre national.

Le Bangladesh est fermement convaincu que l'accès à l'espace extra-atmosphérique est un droit inaliénable de tous les États et reconnaît que l'espace est un bien commun de l'humanité tout entière et qu'il ne relève de la compétence d'aucun État en particulier. Nous soulignons que l'exploration et l'utilisation de l'espace doivent être exclusivement destinées à des fins pacifiques, dans l'intérêt collectif de l'humanité. Pour renforcer cet engagement, nous sommes fiers d'avoir rejoint le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Nous restons profondément préoccupés par les conséquences catastrophiques de la militarisation de l'espace ainsi que par la concurrence stratégique et les conflits militaires dans ce milieu. Un conflit armé dans l'espace ferait de l'ensemble de cet environnement un champ de bataille et mettrait en péril la paix et la sécurité internationales. En tant qu'État partie au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, nous réaffirmons l'importance capitale de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous demandons de nouveau à ce que toutes les activités spatiales soient menées dans le respect du droit international et du principe de non-appropriation de l'espace extra-atmosphérique.

Au cours de la dernière décennie, le milieu spatial a été fortement bouleversé par le nombre croissant d'objets spatiaux, l'implication grandissante des acteurs du secteur privé, la baisse des coûts associés au lancement d'objets en orbite et les missions humaines prévues dans l'espace lointain. La distinction entre les utilisations pacifiques et militaires de l'espace extra-atmosphérique est devenue de plus en plus floue. Il est donc urgent de renforcer le cadre juridique actuel et les aspects sécuritaires de l'espace pour faire face aux nouvelles menaces. Si les mesures de transparence et de confiance jouent un rôle précieux pour instaurer la confiance entre les nations, elles ne peuvent se substituer à un accord juridiquement contraignant. Le Bangladesh souligne à nouveau qu'il est urgent d'entamer des négociations de fond à la Conférence du désarmement sur un instrument juridiquement contraignant et multilatéralement vérifiable sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et ses aspects connexes.

Nous restons préoccupés par toute action délibérément génératrice de débris, notamment les essais de missiles cinétiques antisatellites à ascension directe, les lancements et les rentrées d'objets spatiaux non coordonnés et incontrôlés. La congestion croissante de l'espace extra-atmosphérique et la concurrence dont il est le théâtre risquent de mettre en péril son accès et son utilisation par les générations futures. Nous insistons sur la nécessité d'une meilleure diffusion de l'information concernant la finalité des objets spatiaux, les intentions qui sous-tendent les opérations et les mécanismes associés. Nous engageons vivement les États à s'abstenir d'utiliser des capacités spatiales ou terrestres, notamment des systèmes antisatellites, qu'il s'agisse d'usages exclusivement militaires ou multiples, pour endommager ou détruire délibérément des biens spatiaux.

Avec le lancement de notre premier satellite de communication, Bangabandhu 1, dans l'espace en 2018, notre intérêt pour un espace extra-atmosphérique sécurisé et pacifique est plus grand que jamais. Nous engageons donc les pays qui mènent des activités spatiales à respecter les lois et normes applicables à l'utilisation des armes dans l'espace et à élaborer des instruments appropriés et efficaces pour prévenir une course aux armements dans l'espace.

Le Bangladesh souligne que les activités spatiales ne doivent pas rester l'apanage d'un petit groupe d'États. Nous appelons à la consolidation des programmes de renforcement des capacités, en mettant particulièrement l'accent sur les pays en développement, afin que l'espace extra-atmosphérique soit, tant en principe que dans la pratique, un patrimoine commun de l'humanité dont tous les États peuvent profiter.

Nous regrettons que le Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable n'ait pas pu adopter un rapport de fond lors de sa dernière session de fond cette année. Nous prenons toutefois note des débats enrichissants qui ont eu lieu au cours de ce processus.

Le Bangladesh rejette toutes les mesures coercitives unilatérales contraires au droit international et susceptibles d'entraver ou d'empêcher les activités spatiales menées à des fins pacifiques par les pays en développement. Les principaux acteurs de l'espace, qui ont été les premiers responsables de la dégradation de l'environnement spatial à ce jour, devraient également assumer la responsabilité supplémentaire de rendre sûre et viable cette frontière en extension pour l'activité humaine. Nous avons une responsabilité collective envers les générations actuelles et futures : celle de gouverner efficacement l'espace.

**M. Moharram** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Le Royaume d'Arabie saoudite condamne avec la plus grande fermeté le crime odieux commis par les forces d'occupation israélienne en bombardant l'hôpital baptiste Ahli Arabi à Gaza, qui a entraîné la mort de centaines de civils. Le Royaume dénonce catégoriquement cette agression brutale, qui constitue une violation flagrante de toutes les lois et normes internationales, y compris le droit international humanitaire. Nous appelons à un cessez-le-feu immédiat et à l'acheminement de l'aide humanitaire, et nous nous opposons au déplacement forcé du peuple palestinien.

La délégation de mon pays s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés et souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

Le Royaume d'Arabie saoudite se félicite des initiatives visant à réglementer l'exploration spatiale à des fins pacifiques au service de l'humanité, sans préjudice des traités et accords spatiaux existants et sans préjudice du rôle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses deux sous-comités. Ces instances jouent un rôle essentiel dans la conduite des débats au sein de l'Organisation des Nations Unies pour établir des réglementations et définir des paramètres de comportement responsable et de responsabilité internationale en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique, sans préjudice du droit inaliénable qu'ont les États d'utiliser l'espace à des fins pacifiques.

Le Royaume d'Arabie saoudite estime qu'il est important de préserver l'espace extra-atmosphérique en tant qu'espace libre de toute activité militaire, de s'abstenir d'endommager les biens d'autres États et d'interdire le déploiement d'objets porteurs d'armes nucléaires. Il faut veiller à ce que l'espace extra-atmosphérique soit un environnement accessible à tous les États et de parvenir à des accords communs pour faciliter la coopération dans le cadre de son exploration pacifique. À cette fin, il importe de mettre en place des mesures de confiance et de renforcer les capacités des pays en développement afin de définir des règles et des lignes directrices juridiquement contraignantes sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et l'exploration responsable de ses ressources.

Il est également important de renforcer les normes de transparence afin d'éviter les malentendus et les erreurs d'appréciation en échangeant les informations sur les programmes de lancement de véhicules spatiaux. Des efforts doivent être déployés pour prévenir les tentatives visant à endommager les satellites, à infliger des dégâts matériels, à mener des cyberattaques contre des stations terrestres, à brouiller ou à intercepter les signaux. Des efforts doivent également être déployés pour limiter les débris spatiaux à long terme et améliorer la gestion du trafic spatial. Le Royaume estime en outre que les termes spécifiques à l'espace devraient faire l'objet de définitions internationales.

Au cours de sa présidence du Groupe des 20 (G20), le Royaume d'Arabie saoudite a accueilli Space20, un rassemblement unique en son genre sous la bannière « Réunion des dirigeants de l'économie spatiale », auquel ont participé les dirigeants des agences spatiales du G20 et de nombreuses autres organisations et entreprises de conseil, entités économiques et experts dans le domaine de l'espace. La réunion visait à coordonner les efforts des agences spatiales à des fins d'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, à soutenir les efforts actuels et futurs des États Membres dans ce domaine et à développer une nouvelle voie pour l'intégration dans l'économie spatiale, qui est un nouvel horizon important pour l'économie mondiale.

**M. Guerra** (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine reconnaît l'intérêt commun de l'humanité tout entière et le droit souverain de tous les États à participer à l'exploration et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique uniquement à des fins pacifiques et est convaincue des avantages qui en découlent.

Nous estimons que la prévention d'une course aux armements et l'interdiction du déploiement ou de l'utilisation d'armes dans l'espace sont importantes et écarteraient

un danger qui menace gravement la paix et la sécurité internationales. Nous insistons donc sur la nécessité de progresser sur l'élaboration d'un cadre normatif de fond dans un environnement peu réglementé et affecté par une augmentation de l'activité spatiale résultant des progrès technologiques actuels. Dans ce contexte, nous réaffirmons que le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, joue un rôle central dans le maintien de cet espace à des fins pacifiques et dans la promotion des buts et principes de la Charte des Nations Unies, en vue de garantir la paix et la sécurité internationales et de promouvoir la coopération internationale.

L'Argentine soutient les négociations en cours au sein de la Conférence du désarmement sur un instrument juridiquement contraignant interdisant le déploiement de missiles dans l'espace extra-atmosphérique. Nous espérons que cet organe sera réactivé, car il s'agit d'une instance de négociation par excellence qui permettra la négociation d'un tel traité et d'autres traités de réglementation des armements et du désarmement. Toutefois, d'ici là, nous encourageons le renforcement des mesures de transparence et de confiance pour les activités liées à l'espace extra-atmosphérique. Le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, auquel mon pays adhère, est un bon exemple de mesures de transparence et de confiance, notamment en ce qui concerne la notification préalable aux lancements de missiles balistiques et spatiaux.

L'Argentine est favorable à une approche globale de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Tout futur instrument juridiquement contraignant devrait inclure des règles sur le comportement des États, telles que des contrôles relatifs aux capacités, aux équipements et à la technologie. En gardant à l'esprit la nature à double usage des technologies spatiales, il convient de veiller tout particulièrement à éviter les éléments susceptibles de porter atteinte au droit de développer et d'acquiescer des technologies à des fins d'utilisation pacifique de l'espace. À cet égard, nous soulignons également le fait que tout instrument futur devra inclure des dispositions relatives au renforcement des capacités, conformes aux obligations découlant de ce traité, et qui répondent aux défis technologiques posés par les questions de vérification. Nous rappelons les recommandations en matière de prévention d'une course aux armements dans l'espace, adoptées par consensus lors de la session de fond de 2023. Cet ensemble de recommandations, finalisé après six ans de travail, montre clairement que la diplomatie peut obtenir des résultats concrets en termes de régime de désarmement et de non-prolifération.

Les progrès technologiques dans le domaine de l'espace nous obligent à relever les défis qui se présentent, en favorisant les synergies et l'interconnexion entre les différentes instances qui examinent les questions liées à l'espace, notamment le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et la Quatrième Commission, pour l'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques, et la Conférence du désarmement, la Première Commission et la Commission du désarmement en ce qui concerne la prévention d'une course à l'armement dans l'espace. Nous exhortons donc tous les pays à travailler en adoptant une approche plus transversale et interinstitutionnelle de manière à utiliser au maximum les capacités du système des Nations Unies pour faire face à ces nouveaux défis et zones d'ombre, entre autres aspects.

Nous souhaitons également remercier le Président du Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, Hellmut Lagos, du Chili, pour le travail qu'il a accompli au cours des deux dernières années. Nous regrettons que le Groupe n'ait pas été en mesure de parvenir à un document final par consensus, mais nous pensons que les débats conduits ont été productifs et qu'ils contribueront aux futures négociations. Dans cette optique, nous soulignons d'une manière générale les contributions des groupes d'experts gouvernementaux et des groupes de travail à composition non limitée, lesquelles ont apporté de la clarté et jeté les bases d'un nouvel ordre juridique. Toutefois, nous soulignons l'importance d'éviter le chevauchement des mécanismes et des initiatives sur une même question, ce qui pourrait être un frein à la participation de toutes les délégations et affecter les décisions issues des différents processus.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à cinq minutes pour la première intervention et à trois minutes pour la seconde.

**M. Alqaisi** (Jordanie) (*parle en arabe*) : En réponse aux nombreuses interventions faites par le représentant d'Israël au cours des réunions de la Première Commission ces derniers jours au sujet de l'odieuse agression israélienne contre la bande de Gaza, j'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États arabes.

Je voudrais tout d'abord présenter, au nom du Groupe des États arabes, mes sincères condoléances aux familles des martyrs de Gaza, en demandant à Dieu d'avoir pitié de leurs âmes et d'accorder aux blessés un prompt rétablissement.

La falsification des faits est une approche qu'Israël continue à utiliser pour dissimuler les crimes qu'il commet depuis des décennies contre le peuple palestinien sans défense, qui ont culminé avec les actes horribles dont nous sommes témoins aujourd'hui contre des civils innocents à Gaza, le dernier en date étant le crime commis par les forces d'occupation à l'hôpital baptiste Ahli Arabi dans la bande de Gaza. Des centaines de martyrs y sont tombés, parmi lesquels des enfants, des femmes, des personnes âgées et des innocents. Une fois de plus, avec la plus grande fermeté, le Groupe des États arabes condamne et dénonce les massacres commis par Israël contre les civils dans la bande de Gaza. Le Groupe des États arabes tient Israël, Puissance occupante, pleinement responsable de ces crimes odieux et intolérables.

Nous appelons la communauté internationale et les Nations Unies à agir immédiatement pour garantir un cessez-le-feu et l'entrée d'une aide humanitaire et médicale de base dans la bande de Gaza. Nous insistons sur la nécessité de protéger le personnel médical, le personnel de secours, les travailleurs humanitaires, ainsi que les installations médicales, éducatives et des Nations Unies, conformément au droit international humanitaire et aux résolutions de la légitimité internationale. Nous soulignons également que les tentatives de déplacement forcé de populations de leur pays d'origine vers un pays tiers constituent un crime de guerre aux termes de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Nous demandons instamment au représentant d'Israël, par l'intermédiaire de la présidence, de s'abstenir d'utiliser l'instance de la Première Commission, qui a pour mandat de débattre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, pour diffuser des récits fallacieux et inventer des événements liés à la brutale agression israélienne contre la bande de Gaza et à l'horrible situation humanitaire subie par la population de Gaza. Nous demandons au représentant d'Israël de se concentrer plutôt sur les questions relatives au désarmement, en vue de promouvoir la paix et la sécurité internationales en traitant les sujets inscrits à notre ordre du jour afin de trouver des solutions aux défis actuels dans le contexte du système de sécurité internationale.

Israël a constamment sapé ce système en refusant d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et de soumettre ses installations au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En outre, Israël a catégoriquement refusé de s'associer aux efforts des pays de la région en participant aux travaux de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

**M<sup>me</sup> Maayan** (Israël) (*parle en anglais*) : Je n'avais pas prévu de prendre la parole dans le cadre de ce groupe thématique, mais je dois réagir aux déclarations faites au nom du Groupe des États arabes tout à l'heure et à l'instant ainsi qu'à celles de plusieurs autres représentants au cours du débat d'aujourd'hui.

Il est surprenant de constater qu'aucune condamnation aussi ferme n'a été prononcée par la quasi-totalité des membres du Groupe des États arabes lorsque plus de 1 400 civils israéliens ont été massacrés. Nous ne nous laisserons pas sermonner par des pays qui défendent les droits des Palestiniens, mais qui ne semblent s'intéresser aux Palestiniens que s'ils peuvent les utiliser comme une arme contre Israël. Je ne pensais pas qu'il serait nécessaire de revenir sur ces allégations, auxquelles je vais répondre par des faits.

Comme l'ont prouvé précédemment et clairement l'État d'Israël et d'autres États, les nombreux civils innocents de l'hôpital de Gaza ont été tués par les tirs de roquettes du Jihad islamique. Je m'adresse à toutes les personnes présentes, et pas seulement aux États Membres, qui se sont empressés de blâmer Israël sans vérifier les faits. Personne ne doit laisser le Hamas répandre ses mensonges et diffuser de fausses informations. Nous ne devons pas faire le jeu de la terreur. Le Hamas et le Jihad islamique sont des groupes terroristes génocidaires qui, il y a quelques jours, ont massacré, mutilé et violé 1 400 civils innocents en Israël. L'État d'Israël est un État libre et démocratique qui défend ses citoyens. Le Hamas a publié une déclaration quelques minutes après l'événement, rejetant la faute sur Israël et semblant confondre le nombre des personnes décédées.

D'autre part, Israël a mené une enquête approfondie, basée sur des faits. Si, compte tenu de ces faits, certains choisissent encore d'adopter la version du Hamas ou même d'accorder le même crédit aux deux versions, ils ont complètement perdu leur sens moral et mettent en danger des personnes dans le monde entier. Certaines de ces réactions ont entraîné des émeutes, des actes de violence et des incitations au meurtre. Des Juifs ont été attaqués, des synagogues brûlées.

Il ne faut pas non plus oublier qui est responsable de l'armement, du financement et de l'entraînement de ces groupes terroristes : la République islamique d'Iran. Les nombreux morts des deux côtés, israéliens et palestiniens, sont la conséquence directe de la tentative de la République islamique d'Iran de répandre son idéologie meurtrière extrême. Elle la répand sur la bande de Gaza, dans toute notre région et dans le monde entier.

Nous sommes assis dans cette salle et nous entendons sans cesse différents représentants qui tentent de se présenter comme des défenseurs des droits humains. Si c'était vraiment le cas, ces représentants auraient condamné la mort de civils innocents, quelle que soit leur nationalité ou leur religion. Ils auraient demandé la libération immédiate de plus de 200 otages, parmi lesquels se trouvent des personnes âgées, des femmes, des enfants et des bébés. Ils demanderaient l'arrêt immédiat des tirs aveugles de missiles depuis et vers les populations civiles.

Personne ne doit être dupe. La République islamique d'Iran n'a que du mépris pour les droits humains et pour ceux qui y croient. Hier encore, nous avons entendu le Guide suprême de la République islamique d'Iran justifier une nouvelle fois le massacre du 7 octobre. Il a même menacé d'utiliser davantage de groupes terroristes agissant pour le compte de son pays contre Israël, en utilisant le double langage typique de ce pays. Ses représentants participent aux débats et prétendent promouvoir la paix alors que leurs dirigeants appellent au génocide. Mais permettez-moi de le répéter une fois de plus : le mal ne l'emportera pas. Le terrorisme ne l'emportera pas. Israël l'emportera.

**M. Al-dobhany** (Yémen) (*parle en arabe*) : J'ai demandé à prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse s'agissant de la déclaration faite par la représentante d'Israël, qui visait à déformer les faits, à détourner les travaux de la Première Commission et à tenter de nier les crimes qu'Israël commet chaque jour contre le peuple palestinien.

Le Yémen condamne avec la plus grande fermeté les crimes contre l'humanité perpétrés par Israël contre le peuple palestinien à Gaza, le dernier en date étant le massacre odieux perpétré à l'hôpital baptiste Ahli Arabi, qui vient s'ajouter aux massacres quotidiens de femmes et d'enfants commis par Israël. Mon pays exige qu'Israël, Puissance occupante, cesse immédiatement les combats, autorise l'entrée de l'aide humanitaire et mette fin au déplacement forcé des Palestiniens. Nous appelons en outre la communauté internationale à mettre fin à sa politique de deux poids deux mesures et à son hypocrisie, et à appliquer le droit international et le droit international humanitaire sans sélectivité.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'État de Palestine.

**M. Kasabri** (État de Palestine) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à la déclaration faite par le représentant du Royaume hachémite de Jordanie au nom du Groupe des États arabes.

Je condamne fermement l'attaque criminelle lancée par l'État d'Israël contre le peuple palestinien à Gaza, et plus récemment le bombardement d'un important hôpital à Gaza, construit en 1882, c'est-à-dire avant la création de l'entité israélienne. Cet hôpital abritait des centaines de familles et d'enfants qui y avaient trouvé un refuge sûr, ce qui leur avait permis d'échapper aux missiles qui pleuvaient sur leurs têtes jour et nuit. Toutefois, Israël a choisi de bombarder l'hôpital et d'y tuer des centaines de personnes, ajoutant ainsi à nos souffrances.

Je ne veux pas me lancer dans ces arguments ni répondre aux mensonges israéliens concernant qui a bombardé l'hôpital et qui ne l'a pas bombardé. Nous sommes habitués à de tels mensonges de la part d'Israël, qui commet des crimes et les nie ensuite. Cela a été le cas pour d'autres crimes perpétrés par Israël, comme le meurtre de Chirine Abou Aklé, de Mohammed al-Durah et d'autres. Je ne vais pas énumérer tous les crimes commis par l'État d'Israël. Toutefois, toutes les preuves dont nous disposons, y compris la déclaration d'un spécialiste israélien de l'information ayant écrit sur Twitter qu'il pensait qu'il y avait une base du Hamas sur le site de l'hôpital et dont le tweet a ensuite été supprimé, et le fait que l'hôpital a été bombardé à l'aide d'un équipement militaire lourd et sophistiqué que personne dans la région ne possède, à l'exception d'Israël, sont autant d'indications. Le fait de nier la douleur et la souffrance des populations est encore plus odieux que le crime lui-même.

**M. Ghorbanpour Najafabadi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je suis contraint de prendre la parole pour exercer mon droit de réponse s'agissant de la déclaration absurde et aberrante de la représentante du régime israélien contre mon pays et de rejeter ses allégations sans fondement. Nous soulignons que ces déclarations sont hors de propos, car la représentante de ce régime illégitime ne respecte même pas l'ordre du jour de cette instance. Bien entendu, nous ne sommes pas surpris par la violation continue des règles par Israël, que ce soit dans cette réunion ou, pire encore, dans les territoires occupés. Nous rejetons aussi fermement et catégoriquement les allégations formulées à notre rencontre.

Les actes en disent plus que les mots. C'est le régime israélien qui a menacé les pays de la région d'un anéantissement nucléaire, en s'appuyant sur son programme clandestin d'armes de destruction massive, et c'est ce régime d'occupation qui n'a cessé de violer tous les droits humains et le droit international humanitaire en Palestine. Comme d'autres pays, nous condamnons catégoriquement le régime israélien pour toutes ces atrocités.

Comme je l'ai déjà mentionné, et afin d'apporter plus de lumière sur les atrocités de ce régime, je dois souligner que les prises de position et les actions du régime d'occupation ont choqué le monde entier au cours des derniers jours. Ce dernier a perpétré des crimes au regard du droit pénal international et des dispositions du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Soixante-quinze ans après le début de l'occupation du territoire palestinien par le régime israélien, celui-ci contrôle cette région par la répression, la discrimination institutionnalisée et les abus systématiques à l'encontre de la population palestinienne. Le bilan de ce régime d'occupation est la situation désastreuse de ce territoire dans tous les domaines. L'imposition d'un siège complet de la bande de Gaza, privant totalement ses habitants d'électricité, de nourriture et de carburant, et renforçant encore davantage le blocus existant depuis seize ans, en est un exemple frappant. La semaine dernière, le Ministre de la défense du régime israélien a prononcé sans ambages les paroles suivantes « nous combattons des animaux humains et nous agissons en conséquence ». Les crimes de guerre sont monnaie courante dans les territoires palestiniens occupés. Le fait de prendre pour cible des civils, incluant des femmes, des personnes âgées et des enfants, constitue une preuve claire de crimes de guerre et de graves violations du droit international humanitaire, conformément aux Conventions de Genève de 1949. La torture et les traitements inhumains provoquent des souffrances psychologiques chez les civils palestiniens qui, chaque nuit sans électricité, craignent pour leur vie sous les bombardements qui se poursuivent. De tels agissements causent intentionnellement de grandes souffrances et portent des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé.

Les effets combinés du blocus total de Gaza et de la guerre sur la santé mentale des enfants sont dévastateurs. Les enfants qui survivent aux guerres n'en sortent pas indemnes et risquent d'en payer le prix fort sur le plan psychologique, émotionnel et comportemental, sous la forme notamment de symptômes d'anxiété, de dépression et de traumatisme. Les destructions massives et l'appropriation de biens ne sont pas justifiées par des nécessités militaires et sont menées de manière illégale et éhontée. À ce jour et depuis le 7 octobre, les Israéliens ont rasé des milliers de logements et de propriétés privées et publiques. La privation illégale de liberté et les détentions illégales sont monnaie courante. Plus de 400 000 Palestiniens ont été contraints de fuir leurs maisons à Gaza en raison des frappes israéliennes massives et aveugles. Le 13 octobre, Israël a ordonné l'évacuation de 1,1 million de Palestiniens de Gaza.

*La séance est levée à 13 heures.*